

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 7 décembre 2004, 19 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2004.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION PAR Mme FRANCINE SÉNÉCAL	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	5
REPRISE DE LA SÉANCE	9
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DINU BUMBARU.....	9
MATTHEW McLAUHLIN.....	22
MICHEL BARCELO.....	33
LUCIE CARREAU, MICHEL DUFRESNE	44
REPRISE DE LA SÉANCE	52
PHILIPPE CÔTÉ	53
DINU BUMBARU.....	62
PHILIPPE CÔTÉ	76

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique de consultation.

Ladies and gentlemen, good evening! Welcome to tonight's public consultation meeting.

10 Comme vous le savez, la consultation publique à laquelle vous participez ce soir porte sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

15 Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié la présidence de cette commission. Je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et de monsieur Yves Archambault, qui sont commissaires additionnels à l'Office, de madame Michèle Bertrand, qui agit à titre d'analyste principale, ainsi que de monsieur Rémi Vanesse, qui est dans la salle et qui agit à plusieurs titres, dont celui de chercheur.

20 Je vous présenterai dans un moment les personnes qui nous assistent dans cette démarche de consultation, mais je désire d'abord souligner la présence parmi nous ce soir de madame Francine Sénécal, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la culture et du patrimoine à la Ville de Montréal. Madame Sénécal a voulu indiquer par sa présence l'importance qu'elle attache au Projet de politique du patrimoine.

25 Je vous invite dès maintenant, madame Sénécal, à nous entretenir de ce projet de politique.

Mme FRANCINE SÉNÉCAL ;

30 Merci beaucoup, madame la présidente, mesdames, messieurs. Alors, chers amis, je ne suis pas ici pour vous faire un grand discours et je ne suis pas ici non plus pour vous parler de la Politique; c'est donc le mandat de l'Office.

35 Et je vous remercie, madame la présidente, de me permettre quand même de dire quelques mots.

40 Donc, je serai brève, mais je voulais par cette première séance, puisque la première séance devait se tenir hier à Pierrefonds, et on vous l'a peut-être dit, mais il y avait une panne d'électricité, alors la première consultation prévue hier ne s'étant pas tenue, ce soir, nous ouvrons officiellement ces consultations sur le Projet de politique du patrimoine de Montréal. Et ce projet, il m'est très important, il m'est très cher et c'est la raison pour laquelle je souhaitais venir vous dire quelques mots.

45 La consultation publique qui s'amorce représente une étape indispensable pour y associer la société civile selon les termes de l'entente de la Déclaration de Montréal ratifiée par la Ville le 8 octobre 2003 et il vous appartient de bonifier maintenant ce Projet de politique du patrimoine.

50 À la lecture du document, il en ressort que le patrimoine montréalais couvre un large registre, qu'il représente une richesse collective et qui ancre notre identité pour nous permettre d'aborder l'avenir avec confiance. Il est un levier essentiel du développement social, culturel et économique de notre ville. Ce bien commun est néanmoins fragilisé par plusieurs facteurs.

55 Dans tous les cas, une meilleure connaissance et reconnaissance de l'intérêt patrimonial sera garante d'une plus grande sensibilité permettant, par exemple dans le cas du patrimoine bâti, archéologique et naturel, de concilier les impératifs de développement urbain avec sa conservation et sa mise en valeur. Pour d'autres dimensions moins connues du patrimoine – par exemple, les fonds d'archives ou les traditions urbaines propres à Montréal – en diffuser les connaissances pourra les sauver de l'oubli.

60 Bien commun, richesse collective, le patrimoine est donc l'affaire de tous les Montréalais. Et aussi, la Ville fonde-t-elle sa politique sur le partage de la responsabilité et de la conservation et de la mise en valeur des multiples facettes du patrimoine. La Ville entend donc assumer de manière exemplaire ses propres responsabilités de propriétaire et de gestionnaire et, de plus, exercer un leadership exemplaire.

65 Dans son rôle de leader exemplaire, la Ville compte travailler en collaboration et en complémentarité avec l'ensemble des partenaires, le citoyen, les forces vives du milieu, les instances consultatives ainsi que les partenaires gouvernementaux afin de mieux organiser l'action relative au patrimoine montréalais. Et la Ville entend agir à titre de guide afin de développer un cadre de référence commun qui oriente les actions, les priorités de chacun des nombreux intervenants. Elle les invite tous, du citoyen au grand promoteur, à y contribuer.

75 Il est donc important que tous prennent conscience que devant les changements inéluctables qu'entraîne l'évolution de notre société, de nos traditions, certains pans de notre patrimoine peuvent être oblitérés si nous n'y prenons garde. Prenons, par exemple, le cas de la désaffectation de certains bâtiments dont les usages originaux sont désormais désuets. Il est donc nécessaire dans ces cas de susciter l'émergence de solutions créatives et trouver de nouvelles vies à ces lieux, témoins de notre histoire commune.

80 L'engagement des partenaires dans la mission de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine ainsi que dans la transmission de notre héritage commun sera d'autant plus significatif si la Ville agit elle-même de manière exemplaire et probante dans son propre champ de compétence.

85 Alors, je vous souhaite bonne consultation, bonne présentation de ce projet de politique et surtout je vous invite à y contribuer, le bonifier pour que nous puissions adopter au début de

l'année 2005 une Politique du patrimoine qui crée un large consensus auprès des Montréalais et des Montréalaises. Merci.

90

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Sénécal. Je vous remercie à nouveau d'avoir pris le temps de nous entretenir de ce projet et je puis vous assurer que la commission, avec le soutien de l'Office, mettra tout en oeuvre pour que cette consultation soit fructueuse et vous soyez bien éclairée des réactions de nos concitoyens et concitoyennes.

95

Before proceeding any further, let me assure those of you who are more at ease in the English language that you will have the opportunity to raise questions in English, and we will make sure that the answer will be given to your full satisfaction.

100

Le reste de la soirée se déroulera essentiellement en français mais, comme je viens de le dire en anglais, quiconque le souhaite peut s'adresser en anglais à la commission.

105

Je vous présente maintenant les personnes qui nous assistent dans cette démarche de consultation. À la table d'accueil près de l'entrée se trouvent mesdames Pauline Truax et Stéphanie Espach ainsi que monsieur Faustin Nsabimana. Le président de l'Office, monsieur Jean-François Viau, est également parmi nous ce soir ainsi que le secrétaire général de l'Office, maître Alain Cardinal. J'espère que je n'ai pas oublié personne.

110

Pour présenter le projet de politique et pour répondre aux questions du public et de la commission, nous sommes accompagnés de madame Céline Topp, directrice du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, ainsi que de madame Isabelle Dumas, chef de division au même service, et monsieur Dominic Duford du même service également. Plusieurs professionnels de la Ville et des arrondissements sont également présents dans la salle pour donner de l'information complémentaire au besoin.

115

Je vous signale que toutes les séances sont enregistrées et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de consultation environ une semaine ou souvent quelques jours après la fin de chaque séance. Monsieur Richard Bergeron s'occupe de la sonorisation. Et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

120

Le calendrier des séances publiques est disponible à l'arrière de la salle. Il comprend quatre séances réservées à l'information, soit les 7, 8, 9 et 13 décembre, ainsi que deux séances réservées à l'audition des mémoires, soit le 31 janvier et le 1er février prochain. Je vous expliquerai au cours de la soirée la procédure à suivre pour présenter un mémoire.

125

Veillez noter que la séance qui devait avoir lieu hier au Centre culturel de Pierrefonds a été annulée à la suite d'une panne d'électricité dans le secteur et, à la demande des citoyens de

130

l'ouest de l'île, une nouvelle séance a été ajoutée au calendrier. Cette séance sera tenue à la bibliothèque de Pointe-Claire lundi soir, le 13 décembre prochain.

135 C'est d'abord et avant tout aux citoyens que cette consultation publique est destinée. Les citoyens ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

140 Les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. C'est pourquoi les personnes qui font partie d'une commission ou qui la président s'engagent à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance du code à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

145 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter madame Céline Topp à introduire les personnes qui l'accompagnent pour présenter le projet de politique. Nous prendrons ensuite une courte pause, au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Au retour de la pause, j'inviterai les citoyens à venir poser leurs questions. Cela se passera de la façon suivante.

150 Je vais prendre le temps de le lire rapidement. Je pense que les gens qui sont dans la salle connaissent la procédure, mais quand même.

155 Donc, toute personne qui veut poser une question doit s'inscrire au registre. J'inviterai les personnes à prendre place à la table devant moi selon l'ordre d'inscription. Comme vous le voyez, il y a deux chaises, vous pouvez donc venir accompagné pour poser vos questions. Je permettrai deux questions par intervention.

160 Et je vous demande d'éviter les longs préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre la question. En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes possible de poser leurs questions. Et puisque le registre reste ouvert jusqu'à la fin de la séance, vous avez la possibilité de vous réinscrire afin de poser toutes vos questions.

165 Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc à moi. Toutes les réponses doivent aussi m'être adressées. Il n'y a donc aucun échange direct entre le public et les représentants municipaux.

170 La commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai que toute question recevra une réponse. Si cette réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais. La réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Pour cette raison, je ne permettrai à

175 aucun moment aucune forme de manifestation, que ce soit d'approbation ou de désapprobation,
ni de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Alors, j'invite dès maintenant madame Céline Topp à prendre la parole.

180 **Mme CÉLINE TOPP :**

Bonsoir. Alors, je suis accompagnée ce soir, comme vous l'avez mentionné, de
madame Isabelle Dumas, qui va faire une brève présentation du contenu du Projet de politique du
patrimoine. Et j'aimerais souligner la présence de monsieur Jean-Robert Choquette, directeur au
185 Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, et des membres de son
équipe qui ont participé très activement à la préparation du projet de politique qui vous est soumis
ce soir.

On est également accompagnés des membres de la division du patrimoine du Service de
190 la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de même que des représentants de la division des
parcs et espaces verts.

J'aimerais aussi souligner la présence de monsieur Jean-François Leclerc qui s'est occupé
particulièrement du chantier sur le patrimoine immatériel.

195 Alors, voilà, je céderais la parole maintenant à madame Dumas.

Mme ISABELLE DUMAS :

200 Bonsoir! La présentation de ce soir va suivre le cheminement qui suit. Je vais présenter
d'abord rapidement le contexte d'élaboration du projet de politique, ensuite l'objet de la Politique,
ses fondements. Ensuite, on examinera la définition de patrimoine sur laquelle s'appuie la
Politique et les grands axes d'intervention de la Politique.

205 Depuis de nombreuses années, les citoyens montréalais ont fait part à l'administration
municipale de leurs préoccupations en termes de patrimoine, préoccupations qui se sont
cristallisées lors du Sommet de Montréal dans un atelier qui portait spécifiquement sur la
protection et la mise en valeur du patrimoine, dans lequel il y a eu une recommandation expresse
à l'effet que la Ville se dote d'une Politique du patrimoine.

210 Pour donner suite à cette recommandation, la Ville a d'abord mis sur pied un groupe
conseil dirigé par madame Greta Chambers et composé de personnalités montréalaises qui ont
travaillé à l'élaboration d'un énoncé d'orientation pour une Politique du patrimoine, énoncé
d'orientation qui était déposé au printemps dernier.

215 Donc, depuis le printemps, sur la base de l'énoncé d'orientation, les services de la mise
en valeur du territoire et du patrimoine et du développement culturel et de la qualité des milieux de

220 vie, accompagnés des arrondissements, ont travaillé à l'élaboration du projet de politique qu'on vous présente ce soir.

225 L'objet de la Politique, c'est d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de ses partenaires en matière de patrimoine, d'une part pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais, et également pour faire du patrimoine un levier de développement culturel, social et économique. On parle donc du développement d'une vision collective où chacun a un rôle à jouer.

230 Les fondements de la Politique sont d'abord la reconnaissance de la richesse et de la diversité du patrimoine montréalais, qui est notre ingrédient de base pour la Politique, ensuite une vision intégrée du patrimoine pour un cadre de vie de qualité et durable.

235 Donc, notre patrimoine n'est pas seulement une collection d'éléments isolés qui sont juxtaposés, mais une combinaison d'éléments. On parle non pas de bâtiments comme objets, mais des bâtiments avec leur histoire, le paysage dans lequel ils s'inscrivent, les traditions qui leur sont associées.

Troisième fondement, l'acquisition de connaissances, prérequis essentiel pour une intervention en matière de patrimoine.

240 Quatrième fondement, l'importance de l'appropriation collective du patrimoine. C'est pour les Montréalais que la Ville désire agir en matière de patrimoine.

Et finalement, cinquième fondement, l'importance d'enrichir cet héritage et le transmettre. Donc, quand on parle de notre patrimoine, ce n'est pas seulement celui d'aujourd'hui, mais c'est celui qui est en train de se développer pour les générations futures.

245 Définition du patrimoine.

250 *Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre.*

255 C'est la définition de patrimoine qui a été élaborée par notre conseil du patrimoine, le Conseil du patrimoine de Montréal, qui avait été reprise dans l'énoncé d'orientation pour une Politique du patrimoine. Et à son tour, c'est cette définition que le Projet de politique du patrimoine reprend.

260 On comprend donc que c'est une définition très large qui permet d'aborder le patrimoine architectural et urbain, mais également le patrimoine paysager et naturel, archéologique, l'art public, le patrimoine mobilier, c'est-à-dire les collections municipales et les archives, le patrimoine commémoratif et le patrimoine culturel immatériel.

265 Ce qu'une définition comme ça nous indique, ce n'est pas nécessairement que tout ce qui est sur le territoire montréalais a nécessairement une valeur patrimoniale, mais plutôt que les éléments de notre patrimoine se retrouvent à travers une gamme très vaste de composantes de la vie urbaine, y compris celles qui sont intangibles.

270 Les trois axes d'intervention de la Politique. Le premier, c'est l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine, autrement dit comment la Ville a l'intention de travailler; deuxième axe, la Ville comme propriétaire exemplaire; troisième axe, la Ville comme gestionnaire exemplaire. Qu'est-ce que la Ville a l'intention de faire d'une part comme propriétaire et d'autre part comme gestionnaire.

275 Le premier axe, donc l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine, c'est la partie de la Politique qui nous explique comment la Ville souhaite travailler en matière de patrimoine autant à l'intérieur de ses propres composantes, donc les services corporatifs, les arrondissements, les sociétés paramunicipales, mais également avec ses partenaires.

280 Du côté de son travail avec les multiples partenaires qui interviennent en matière de patrimoine, la Ville agit de deux façons. D'une part, elle a une attitude proactive pour encourager ses partenaires à prendre part à la mise en valeur du patrimoine et pour provoquer l'émergence de solutions créatives dans certains cas, mais, d'autre part, quand on parle des multiples partenaires qui sont déjà par eux-mêmes actifs en matière de patrimoine, dans ce cas-là, le rôle de la Ville est plutôt un rôle de soutien à des initiatives qui seraient prises par des partenaires déjà
285 actifs.

Quand on parle de partenaires, ils sont évidemment nombreux: le premier, le citoyen, qui intervient de multiples façons.

290 Les instances consultatives en matière de patrimoine. On pense principalement au Conseil du patrimoine de Montréal, mais également, dans chacun des arrondissements, aux comités consultatifs d'urbanisme qui sont chacun appelés respectivement à se prononcer fréquemment sur des questions de patrimoine.

295 Ensuite, les partenaires gouvernementaux, donc gouvernement du Canada, gouvernement du Québec, mais aussi Communauté métropolitaine de Montréal.

300 Et enfin, les partenaires du milieu. On pense aux universités, aux établissements d'enseignement, aux autorités religieuses, aux associations et ordres professionnels, au milieu associatif qui est fort actif, au milieu des archives, aux musées et aux lieux de diffusion, au milieu des affaires, de la construction, à l'industrie touristique, à l'industrie culturelle et aux médias.

305 Donc, la Politique indique vis-à-vis de chacun de ces partenaires quelles sont les collaborations particulières qu'elle souhaite établir.

310 Deuxième axe d'intervention, la Ville comme propriétaire, qu'est-ce que la Ville souhaite faire vis-à-vis de son patrimoine. La Ville est propriétaire d'une gamme fort variée de patrimoine, évidemment de bâtiments, de parcs, mais propriétaire de ses rues, de la trame de ses rues, d'ouvrages de génie, de patrimoine archéologique, d'arbres, de patrimoine naturel, d'oeuvres d'art, de collections aussi diverses que les collections scientifiques ou archivistiques.

315 De façon générale pour l'ensemble de ses propriétés, ce que la Ville compte faire, c'est d'abord développer une vision d'ensemble et une coordination de ses actions; accroître la connaissance de son propre patrimoine; susciter l'implication de partenaires pour l'assister dans la mise en valeur de son patrimoine; réserver une place privilégiée au patrimoine dans le budget municipal par la mise en place d'un fonds qui permette de pouvoir bénéficier de budgets récurrents spécifiquement réservés à la mise en valeur et à la conservation du patrimoine montréalais.

320 À l'intérieur de la Politique, les actions de la Ville comme propriétaire sont détaillées pour le patrimoine bâti, archéologique et paysager, patrimoine naturel, patrimoine artistique et patrimoine mobilier.

325 Troisième axe d'intervention, ce sont les actions de la Ville comme gestionnaire exemplaire. Comme gestionnaire, ce que la Ville a l'intention de faire de façon générale, c'est encore une fois développer une vue d'ensemble et une coordination de ses actions; d'accroître la connaissance des multiples aspects du patrimoine qu'elle est appelée à gérer par l'ensemble de ses composantes; de consolider ses acquis et de raffiner ses outils de gestion; améliorer l'information et le support au citoyen dans toutes leurs facettes; de développer la convivialité des processus liés à l'obtention d'autorisations et d'améliorer la performance des programmes de subvention ou de les compléter par des mesures incitatives quand c'est opportun.

335 À l'intérieur de la Politique donc les activités de la Ville comme gestionnaire exemplaire sont détaillés en enjeux généraux de gestion où on parle de reconnaissance, réglementation, critères d'évaluation, étude patrimoniale des changements que la Ville pourrait souhaiter à la *Loi sur les biens culturels*, le mécanisme de soutien. Et il y a également des enjeux détaillés pour le patrimoine bâti, archéologique et paysager, patrimoine naturel, patrimoine artistique, la commémoration, le patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation et une série d'enjeux pour quelques territoires à haute valeur patrimoniale.

340 Ceci termine ma présentation, madame la présidente. On a préparé quelques présentations plus détaillées, si des citoyens le souhaitent, sur les activités de la Ville comme propriétaire, les collections municipales, sur les activités de la Ville comme gestionnaire, le patrimoine archéologique, le patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation et sur le rôle du Plan d'urbanisme en matière de patrimoine.

345

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, madame.

350 Le registre est maintenant ouvert. Les gens qui veulent donc s'inscrire pour poser des questions sont invités à aller auprès de madame Truax et madame Espach à la table à l'arrière de la salle. Nous commencerons donc la partie qui est réservée à l'information dans cinq minutes, c'est-à-dire un petit peu après 7 h 30. À tout à l'heure.

355 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

360 Alors, bonsoir à nouveau! J'ai commis un impair tout à l'heure, j'ai oublié de nommer quelqu'un qui était parmi nous. Il s'agit de madame Valérie Aubin de l'Office de consultation publique. Je m'en excuse.

365 Alors, j'inviterais maintenant à la table des intervenants monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir, monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

370 Bonsoir, madame la présidente, commissaires, bonsoir.

Dinu Bumbaru. Je suis de Héritage Montréal, mais également on a été appelés à participer à la longue démarche qui mène à cette Politique. C'est avec grand plaisir qu'on voit la démarche se poursuivre à travers un exercice public qui invite la société civile.

375 On se rappellera que ça fait à peu près dix-sept ans que madame Bacon nous avait invités à participer à l'élaboration d'une Politique du patrimoine pour le Québec qui a des pouvoirs constitutionnels clairs, des obligations constitutionnelles claires et des engagements internationaux clairs, et qui n'a rien fait. Donc, on est bien heureux de pouvoir au moins aider à ce que Montréal comble ce vide.

380 On a regardé le document et on poursuivra cet examen dans nos comités dans le temps des Fêtes. Parce qu'il n'y a rien de tel, pour les gens qui aiment le patrimoine, que de passer le temps de Noël à regarder des documents et à préparer des mémoires. C'est vraiment ce qui nous amène à découvrir l'esprit des Fêtes dans un angle tout à fait nouveau. C'est l'enrichissement du patrimoine immatériel, on dira.

390 Néanmoins, on a quelques questions. On pourrait en poser de nombreuses toujours, des fois des questions fondamentales, d'autres sur la proposition qui est faite, mais j'en ai au moins trois que je vais peut-être résumer à deux pour être dans les termes de la commission.

395 On est souvent dans le patrimoine taxés d'être contre les choses; alors, on va essayer d'être plus pro. Donc, deux mots intéressants: un qui a été soulevé par la présentation tantôt, c'est le mot *propriétaire+, et le deuxième, c'est le mot *protection+, qui est peut-être moins présent dans le document, mais on aimerait comprendre dans quel esprit cette discrétion s'établit.

400 Justement sur la question de la protection, le document élabore un peu sur les pouvoirs sur le cadre juridique qui permet à la Ville d'intervenir, mais ce n'est pas clair quels sont les objets, quels sont les pouvoirs de protection dont dispose la Ville.

405 On a entendu le dossier Delmo récemment; tantôt, on mangeait chez Ben's juste en face. Ce sont des lieux magiques notamment par rapport à l'intérieur des bâtiments.

410 Or, on sait que la Ville n'a pas de pouvoir de protection là-dedans et ce serait peut-être très utile qu'on nous dresse un portrait des pouvoirs réels que la Ville a en matière de patrimoine plutôt que de faire référence à des lois pour lesquelles malheureusement les bibliothèques de droit sont assez fermées pendant le temps des Fêtes, donc, on ne peut pas toujours se doter de l'information.

415 Donc, peut-être ce serait utile pour ce soir, mais sur le site web excellent de l'Office, de verser un tableau des pouvoirs et des devoirs de la Ville aussi. Parce que dans certains cas, il y a ces devoirs. Et c'est une question que j'adresse à la commission pour nous aider dans ce champ important de l'action.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous nous permettez de les prendre une à la fois?

425 **M. DINU BUMBARU :**

Oui.

430 **LA PRÉSIDENTE :**

435 Je me permettrais de vous signaler que nous n'avons pas - premièrement, nous avons quatre personnes inscrites. Les gens sont invités à s'inscrire, ceux qui sont arrivés tout à l'heure. Dans ce contexte-là, la règle du deux questions, elle s'applique toujours, mais peut-être de façon un peu plus libérale. L'objectif, c'est de laisser à tous la chance de poser ses questions; les moyens d'y parvenir dépendent des situations.

J'aimerais peut-être que vous précisiez la notion de *devoirs de la Ville+. Dans votre question, vous parliez, sur le plan juridique, des pouvoirs réels ainsi que des devoirs. Qu'est-ce que vous entendez par *devoirs+?

435 **M. DINU BUMBARU :**

Bien, quelles sont les obligations qu'une ville en général au Québec et que la Ville de Montréal en particulier, de par sa charte, de par les lois qui la régissent spécifiquement, doit accomplir, qui contribuent ou non à l'établissement d'un régime de protection.

440

Parce qu'on a entendu le mot *propriétaire exemplaire+, on a entendu le mot *gestionnaire exemplaire+, mais on n'a pas entendu le mot *protecteur+ du patrimoine. C'est une fonction peut-être qui est originale à une entité publique, parce que les organismes peuvent contribuer à la protection, c'est notre mandat premier, mais on ne peut pas l'exercer. Or, les pouvoirs publics peuvent le faire.

445

Alors, j'aimerais savoir les limites de ce pouvoir. Et, des fois, c'est associé à des obligations juridiques. Et peut-être ça aiderait à mieux comprendre ce qui est décrit dans le document comme étant les limites des compétences de la Ville. Parce que c'est une expression qui est énorme en soi, c'est deux mots, mais c'est énorme et on aimerait ça avoir un peu plus de dimension là-dedans.

450

LA PRÉSIDENTE :

455 Madame Topp, est-ce que vous êtes en mesure d'apporter des informations ce soir?

Mme CÉLINE TOPP :

Tout premièrement, il n'y a pas de problème à mettre à la disposition du public via le site de l'Office un tableau pour indiquer quels sont les pouvoirs dévolus à la Ville en matière de protection du patrimoine.

460

Maintenant, vous avez mentionné, par exemple, certains pouvoirs qui sont absents, notamment des pouvoirs en matière de protection des intérieurs de bâtiments. Alors, vous noterez que dans le projet de Politique proposé, on signale cette absence de pouvoirs là. Et sous la rubrique des propositions que la Ville fait en matière de modification de la *Loi sur les biens culturels*, c'est indiqué.

465

Alors, donc, on pourra compléter par un tableau tous ces pouvoirs-là qui nous sont dévolus par la *Loi sur les biens culturels* ou ce qu'il est possible de faire à l'intérieur des pouvoirs accordés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* notamment pour le patrimoine bâti mais, pour les autres formes de patrimoine, aussi les devoirs de la Ville notamment en termes de propriétaire d'archives et etc. Alors, on fera un tableau.

470

475 **LA PRÉSIDENTE :**

Si on prenait l'exemple, par exemple, d'un édifice qui est propriété de la Ville mais qui n'est pas occupé, quels seraient les pouvoirs et les devoirs de la Ville par rapport à un édifice comme ça?

480

Peut-être que c'est un petit peu trop rapide comme question, mais ça permettrait certainement de mieux comprendre. Si la Ville voulait vendre, est-ce qu'elle aurait des actions à entreprendre avant de vendre? Si elle ne voulait pas vendre, est-ce que ce serait un exemple, par exemple, de...

485

Mme CÉLINE TOPP :

La Ville, à ce moment-là, c'est une politique interne qu'elle se dote pour s'assurer d'une disposition de ses bâtiments qui est adéquate. Elle peut soit le faire par un appel d'offres public ou, par ailleurs, elle peut faire une négociation de gré à gré.

490

La Politique actuelle de la Ville, c'est lorsqu'elle fait une négociation de gré à gré, c'est pour favoriser un organisme sans but lucratif dans un champ de compétence que la Ville désire soutenir. Alors, c'est la règle qui s'applique. Actuellement, c'est des politiques internes, il n'y a pas, dans nos lois, des obligations ou des devoirs.

495

Par contre, on signale dans ce même esprit-là, à l'intérieur du projet de politique que la Ville souhaite lorsqu'elle doit disposer de biens excédentaires, favoriser justement le maintien de la qualité patrimoniale du bâtiment, s'il en est, et favoriser aussi son occupation pour des activités culturelles.

500

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.

505

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Comme vous venez de mentionner, c'est ça, c'est qu'il s'agit d'une politique interne à la Ville. Alors, si je comprends bien, ce document établira le cadre.

510

Mme CÉLINE TOPP :

Le traduit.

515

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Parce qu'en établissant un parallèle à la Politique culturelle qui va être soumise à la consultation sous peu, la terminologie est légèrement différente. On donne des actions: *La Ville

520 s'engage à+, c'est peut-être un peu plus articulé de façon dynamique pour le citoyen, mais c'est la même philosophie qui vous anime.

Mme CÉLINE TOPP :

525 Le même sens, oui, exactement.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Merci.

530 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

535 J'aimerais que monsieur Bumbaru précise un peu sa question. Est-ce que, quand vous parlez de patrimoine, vous couvrez à ce moment-là le patrimoine archéologique, bâti, naturel ou si vous voulez que la Ville spécifie ses devoirs en termes d'un patrimoine en particulier?

540 **M. DINU BUMBARU :**

Bien, la question que j'avais, c'était une question générale, à savoir, on a les pouvoirs, on a les devoirs, puis on a les vœux. La Politique tombe souvent dans l'ordre, dans, ça a été décrit tantôt, un peu l'organisation des obligations et des capacités d'agir pour atteindre l'expression d'une certaine volonté. C'est une Politique qui veut des choses, qui souhaite.

545 Et nous, dans cette perspective plus générale, on s'interrogeait sur ce qu'on appelle les cinq doigts du patrimoine, c'est-à-dire patrimoine naturel, paysager, construit, archéologique et mémoriel, qui peut être également immatériel dans certaines expressions. Dans certains champs, on sent que la Ville a des obligations plus directes que dans d'autres. Elle a des outils qui ne sont pas nécessairement qualifiés d'outils pour le patrimoine mais qui, incidemment, ont des effets.

555 Et je pense que ce serait très utile, surtout qu'il y a une volonté très forte, de parler d'un système d'actions, mais qu'on nous clarifie tout ça dans un portrait plus général plutôt que de référer à des lois dont on n'a pas l'expression claire et nette sous forme d'un tableau: est-ce que là, la Ville peut agir, ou elle peut soutenir, ou elle peut protéger, ou elle peut valoriser, ou elle ne peut rien faire finalement.

560 Alors on a vu, dans certains cas, c'est des propriétés fédérales, la Ville ne peut qu'agir à titre incitatif. Pour nous, c'était, sur l'ensemble de cette définition, d'avoir une compréhension des degrés d'action.

565 Et tantôt, j'ai une question sur le foisonnement des adjectifs qui est souvent présent dans ce genre de document, qui est un témoin de quelques situations. C'est un début, on n'a pas beaucoup d'exemples de politique du patrimoine. Donc, c'est pour ça qu'on pose la question, pour avoir une idée très claire de la situation avant de s'embarquer dans un document.

570 Puis ce n'est pas un commentaire sur le document lui-même, c'est un élément plus préalable et même pédagogique, je pense, pour tout le monde.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

575 Je pense que c'est une réflexion que les membres de la commission ont faite aussi et possiblement, au cours des soirées qui viennent, on va essayer d'éclaircir au niveau de chaque type de patrimoine les zones grises où on considère qu'il y a protection ou qu'il n'y aurait pas de protection et, s'il n'y a pas de protection, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour améliorer la situation.

580 J'hésite à commencer à parler d'un patrimoine en particulier comme le patrimoine archéologique, parce que possiblement il y a des questions dans la salle qui sont plus pointues. On pourrait peut-être y revenir quand on aura terminé le registre avec un exemple très concret qui est, entre autres, le patrimoine archéologique, si vous voulez bien.

LA PRÉSIDENTE :

585 Moi, j'aimerais peut-être encore une fois utiliser un exemple. Dans les documents déposés, il y a un projet de règlement de l'arrondissement Ville-Marie pour la protection du patrimoine moderne qui identifie neuf édifices ou constructions qui font l'objet d'une protection en vertu du pouvoir de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donc à travers un règlement d'urbanisme sur l'implantation et l'intégration architecturale. Il y a aussi un édifice qui est ajouté, 590 qui ne fait pas partie du patrimoine moderne, qui est la Sun Life.

595 Je pense spécifiquement, et ce n'est pas pour cibler cette construction-là en particulier, mais il s'agit d'une construction, qui est le silo numéro 5, dans le Vieux-Port ou sur le territoire du port, c'est ce que je ne sais pas. Mais je crois comprendre que cette construction-là est sur une propriété fédérale et ma compréhension est que les propriétés fédérales n'ont pas à faire de demande de permis au niveau municipal pour modifier, agrandir, démolir les propriétés qui sont sur leur terrain.

600 Alors, dans ce contexte-là, et si j'ai raison, mais on pourrait passer à un exemple fictif d'introduire le silo numéro 5 dans un règlement de PIIA de l'arrondissement, qu'est-ce que ça donne comme pouvoir concrètement à l'arrondissement si le propriétaire du terrain sur lequel il est érigé veut faire une modification?

Mme CÉLINE TOPP :

605

Il y a là beaucoup de matière à discussion entre les instances provinciales, fédérales et tout ça. À tout le moins, on peut sans doute affirmer que ces règlements-là ont toujours le mérite d'avoir un effet moral sur les instances supérieures parce que, effectivement, le fédéral n'est pas tenu de demander des demandes de permis.

610

Ceci étant dit justement, lorsqu'on commence le projet de politique en parlant du système d'organisation de l'action en matière de patrimoine, on invite les instances comme le fédéral à respecter ou à prendre en compte les orientations de la Ville et sa réglementation.

615

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a eu, pour revenir à cet exemple spécifique, des ententes entre tous les membres de la Société du Havre par rapport au territoire couvert par la société? Est-ce que c'est le genre d'objectif visé par la Politique du patrimoine?

620

Quand vous parlez d'un système d'organisations qui tienne compte des partenaires, est-ce qu'on peut penser à des ententes spécifiques à certains territoires qui sont de propriété supramunicipale.

625

Mme CÉLINE TOPP :

Une des missions de la Société du Havre, c'est justement d'essayer de faire une concertation des acteurs sur le territoire du havre et ils n'ont pas de pouvoir décisionnel ou de pouvoir de contraindre.

630

LA PRÉSIDENTE :

Si je comprends bien votre question, monsieur Bumbaru, ce serait de voir, par exemple, l'ensemble des lois fédérales et provinciales qui ont une incidence sur les compétences municipales, d'être en mesure d'éclaircir les pouvoirs et devoirs de la Ville en fonction de ces compétences déléguées.

635

M. DINU BUMBARU :

640

Oui, ça peut être ça, mais peut-être plus de le centrer. Parce qu'on pourrait faire toute une recherche sur ce que la Ville ne peut pas faire. Il serait intéressant de savoir ce qu'elle peut faire puisque la Politique porterait notamment là-dessus.

645

Et on tient peut-être à souligner, ça a trait avec toute la question de la mise en oeuvre de ça, qui est un autre - il n'y a qu'une page qui porte sur la mise en oeuvre, il faut quand même le dire, à part des mises en oeuvre sectorielles ou ponctuelles, c'est la relation avec les arrondissements.

650 Parce que quelle est la portée d'une politique municipale dans une ville comme celle que nous a donnée le gouvernement du Québec. Donc, c'est une question qui se pose et qui, dans la description des pouvoirs et des devoirs, devrait être abordée parce que, là, on parle vraiment du système montréalais.

655 Je peux peut-être corriger un élément. Vous parliez de certains bâtiments. Il y en a plusieurs qui sont également de l'ordre des propriétés paragouvernementales. Dans le cas du fédéral, c'est présent.

660 Mais dans le cas du gouvernement du Québec, la Société immobilière Trans-Québec possède, je crois, la Sun Life; c'est pour ça qu'il y a un drapeau du Québec qui flotte dessus depuis quelques années. Il possède également la Place Ville-Marie qui fait l'objet d'un grand débat ces jours-ci au centre-ville.

665 Donc, il y a peut-être une discipline paramunicipale aussi à introduire. C'est présent, les graines sont là, peut-être ça pourrait faire partie de ce portrait aussi. Parce que pour reprendre les termes d'un...

670 On sait que nos voisins du sud ne sont pas toujours admirés, mais il y a une loi aux États-Unis, qui s'appelle la loi *Historic Preservation Act 1966*, et il y a un article là-dedans qui conditionne tous les argents du gouvernement fédéral américain par rapport à leur impact sur le patrimoine. Donc, peut-être que les pouvoirs passent aussi par la capacité d'agir dans un paquet de domaines et de discipliner cette action. Donc, c'est des pouvoirs directs.

675 C'est une question qui se pose quand on lit un document comme ça. On dit: *Quelle est la portée directe de cette politique et les effets qu'elle peut avoir sur d'autres champs qui indirectement n'aient pas un impact sur le patrimoine.+

680 Est-ce que je pourrais aborder une deuxième question, si vous permettez? C'était la question des... bon, on a parlé de la protection. Puis ça, c'est d'une manière statique ou urgente. Vous savez, au bout du corridor ici, c'était le Centre de sécurité civile qu'il y avait, qu'il y a des posters à côté de l'abreuvoir, etc. Donc, ça nous amène à cette dimension-là.

685 Mais on voulait aborder aussi la question des propriétaires et, en termes d'information, peut-être serait-il utile de comprendre quelle est la relation de la Ville avec les propriétaires. Parce qu'on parle de citoyens, on parle de la Ville comme propriétaire, mais la notion de propriétaire ou de détenteur de biens patrimoniaux. Et là, on comprend qu'il y a une diversité de biens qui peuvent être décrits à partir des définitions qui sont là-dedans.

690 Est-ce qu'il y aurait lieu, enfin, nous, on pense que ça pourrait être utile d'éclaircir peut-être ce soir en partie, mais par la suite aussi, quelle est la relation entre la Ville et ses propriétaires. C'est une relation de contrôle? C'est une relation de soutien?

695 Combien d'argents ont été investis par les pouvoirs municipaux dans la conservation du patrimoine auprès des propriétaires? Il y a des argents qui ont été faits beaucoup dans le Vieux-Montréal. Est-ce qu'il y en a d'autres ailleurs? Est-ce qu'il y a de la statistique qui existe là-dessus? Ce serait certainement utile. Également de voir comment les propriétaires montréalais pourraient-ils bénéficier à travers un exercice comme ça des incitatifs fiscaux que le fédéral est en train de mettre en place suite aux demandes qui ont été faites.

700 Donc, est-ce qu'on a des informations là-dessus? Nous, on entendu que Montréal était une Ville laboratoire pour ça. Alors, j'aimerais bien en avoir un état.

LA PRÉSIDENTE :

705 Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

710 Au niveau des relations de la Ville avec les propriétaires, bien sûr, il y a la fonction qu'on pourrait appeler contrôle, que vous avez appelée contrôle. Sous l'axe *la Ville comme gestionnaire+, on décrit cette relation-là, qui est le rôle que la Ville joue auprès des propriétaires lors des demandes d'autorisations pour transformer ou modifier des bâtiments à caractère patrimonial.

715 La Ville soutient ces propriétaires-là par différents moyens, d'abord par l'information. On a mis à la disposition des propriétaires des banques d'information sur les bâtiments qui revêtent un caractère patrimonial propre ou ceux qui sont situés dans des sites ou des secteurs significatifs. Surtout, c'est une notion qui est mieux connue pour les anciens arrondissements de Montréal. Donc, un soutien par l'information.

720 Un soutien aussi par la promotion, comme l'opération patrimoine architectural de Montréal qui met en valeur à chaque année les propriétaires qui ont pris un soin jaloux et ont bien entretenu leurs bâtiments. Il y a aussi une aide financière par différents programmes. Il y a les programmes qu'on administre conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications, mais d'autres programmes aussi avec la Société d'habitation du Québec qui s'adressent davantage aux propriétaires résidentiels.

725 Au niveau des incitatifs fiscaux, vous mentionnez le programme fédéral qui se mettra en place dans...

730 **M. DINU BUMBARU :**

Le prochain siècle!

Mme CÉLINE TOPP :

735

C'est ça. Et on va s'assurer que la façon dont on qualifie nos bâtiments ou qu'on cite nos bâtiments ou qu'on les répertorie puisse permettre à nos propriétaires de bénéficier de l'ensemble des avantages qui seront mis sur pied.

740

Et là encore, on peut donner des statistiques en termes financiers. Comme cette année, dans le budget d'aide aux propriétaires et à la promotion du patrimoine, on a sept millions quatre cent quelque mille qui sera disponible déjà en 2005, et on pourra présenter un petit tableau statistique. Il y en a déjà, je pense, sur le site Internet de l'Office, mais on verra à le compléter.

745

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez d'un budget de 7.4 M\$ pour l'année 2005 d'aide aux propriétaires, est-ce qu'il s'agit d'un budget qui est issu de l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville ou c'est un budget qui est totalement municipal?

750

Mme CÉLINE TOPP :

C'est un budget à frais partagés avec le gouvernement du Québec. Donc, c'est 50 %. C'est à parts égales.

755

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il est possible en termes de statistiques financières d'avoir... je sais que l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville, c'est une entente 2000-2005. Donc, on est à la limite un peu caduque si on regarde les statistiques de cette entente-là.

760

Mais je pense qu'il serait quand même intéressant, puisqu'il s'agit d'un budget assez important qui couvre les activités de protection patrimoniale dans le Vieux-Montréal, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel en devenir du mont Royal ainsi que d'autres biens classés, je pense que ce serait intéressant de voir les chiffres, les montants alloués annuellement ou, en tout cas, au cours des dernières années dans le cadre de l'entente avec le ministère. Est-ce que c'est possible?

765

Mme CÉLINE TOPP :

770

Oui. On peut donner ces chiffres-là, de même que le nombre de propriétés qui ont été rénovées dans le cadre de ces programmes-là au cours des cinq dernières années.

LA PRÉSIDENTE :

775

Monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

780

Peut-être que sur ces questions de chiffres, la question des études patrimoniales pourrait être également identifiée parce que c'est un champ tout à fait inégal, tant en termes de qualité de produit que d'investissement.

785

On a fait des commentaires, l'année dernière, au budget observant qu'il y avait des montants assez importants sur les études archéologiques, qui est formidable. Enfin, c'est tout à fait intéressant. Mais peut-être c'est par déformation professionnelle ou quoi, mais des fois on aimerait bien que les bâtiments n'arrivent pas à l'étape de biens archéologiques. Et donc, il faudrait faire des études qui soient contrôlées par l'intérêt collectif pour bien apprécier leur valeur patrimoniale en tant que bâtiments plutôt qu'en tant que futurs sites archéologiques.

790

Et c'est toutes les statistiques des démolitions aussi. Donc, ce serait peut-être intéressant d'avoir ces données pour compléter le portrait.

LA PRÉSIDENTE :

795

Est-ce que vous pensez, notamment si on nous parle d'un budget de rénovation d'un bâtiment, quels ont été les travaux préparatoires à la rénovation? Je ne sais pas si c'est quelque chose qui est disponible? Est-ce que c'est quelque chose qui répondrait à votre demande ou ce n'est pas à ça que vous pensez?

800

M. DINU BUMBARU :

805

Bien, qu'on ait une idée combien d'argent est dépensé avec l'aide des deniers publics sur des projets qui interviennent, qui modifient, qui affectent, pour le bien ou pour le mal, le patrimoine. Enfin, je pense l'objet de cette politique, c'est de donner un peu plus de cohérence. Donc, une cohérence dans les dépenses, c'est plus qu'une rimette, ça devrait être une devise. Mais donc, pour le comprendre, ce serait utile.

810

Puis ce qui est surtout intéressant là-dedans, on note l'idée d'un rapport annuel de mise en oeuvre. Donc, le monitoring des finances, c'est quand même quelque chose d'assez historique comme pratique et ça pourrait être une façon de le faire aussi.

LA PRÉSIDENTE :

815

Si vous avez une troisième question, je vous invite à la poser ou à vous réinscrire.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

820 Juste une précision. Le 7,4 M\$, est-ce que c'est la part de la Ville ou c'est la part de la Ville et du gouvernement?

Mme CÉLINE TOPP :

825 C'est à parts égales. Ça contient la subvention gouvernementale.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Ça comprend la subvention.

830 **Mme CÉLINE TOPP :**

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

835 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

840 Monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

845 Oui. Bien, ça avait trait sur cette question des adjectifs. Alors, tantôt, il y a une des acétates qui présentait une série de catégories et on voyait qu'il y avait là un effort assez remarquable pour essayer d'organiser les concepts, qui ne sont pas tous faciles à organiser, mais on voyait apparaître des adjectifs que, nous, on aurait plutôt placés à l'intérieur d'autres catégories.

850 Je dis, par exemple, le patrimoine artistique, c'est à la fois du mobilier, du bâti ou du commémoratif. Pourquoi en avoir fait des catégories séparées? C'est peut-être un processus intellectuel ou un arbitrage interne qu'il serait intéressant de comprendre pour voir dans quel type de contexte les commentaires ou l'éventuelle politique atterrira.

855 Parce que nous, on y voit autant un symptôme que le fruit d'une réflexion. D'où vient cette organisation? Comment ça s'est fait là?

LA PRÉSIDENTE :

860 Est-ce que vous faites référence aux cinq doigts de la main, monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

865 Non, non. Je fais référence aux six ou sept doigts de la main qu'on retrouve dans les propositions qui sont là. Et des fois, une main avec beaucoup de pouces, on sait ce que ça peut donner.

LA PRÉSIDENTE :

870 Mais j'aimerais renchéris sur la question de monsieur Bumbaru. Parce que pour avoir lu beaucoup de déclarations, de conventions, des documents qui ont été versés sur le site Internet, on se rend compte assez rapidement qu'en matière patrimoniale, même s'il s'agit d'une science en constante évolution, très pluridisciplinaire et qui a des racines très anciennes, que l'effet est évolutif et que finalement il semble y avoir un travail continu au niveau des définitions.

875 Et j'aimerais effectivement renchéris sur la question de monsieur Bumbaru à savoir: comment est-ce qu'on procède au classement des types de biens patrimoniaux et comment est-ce qu'on fait pour vivre avec cette évolution-là qui finalement ajoute une certaine forme de confusion dans le processus?

880 C'est une opinion personnelle, mais à la lecture des documents, on se rend compte que, par exemple l'introduction du patrimoine immatériel introduit un besoin de définition et puis même des patrimoines qui sont largement reconnus depuis longtemps se retrouvent chez une ville dans une certaine catégorie et chez l'autre dans une autre, ce qui ne facilite pas le travail certainement du public dans l'appropriation du patrimoine.

885

Mme CÉLINE TOPP :

890 Écoutez, ça a été pour nous une façon d'organiser l'information qui nous paraissait recouvrir à partir de la définition que le Conseil du patrimoine nous avait formulée. Alors, les thèmes ont été introduits de cette façon-là pour organiser l'information.

895 Maintenant, s'il y a des suggestions pour bonifier ces thèmes-là, on est tout à fait réceptifs à les entendre. Il s'agit de se reconnaître dans ce qui est décrit là, c'est le but qui est recherché.

Et pour certains patrimoines, comme, par exemple, vous avez noté le patrimoine immatériel, comme c'est un domaine très nouveau d'introduire dans une politique ce secteur-là, on indique déjà qu'il faudra faire un effort additionnel de définition dans cette catégorie-là.

900

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bumbaru, est-ce que ça répond à votre question?

905 **M. DINU BUMBARU :**

On comprend qu'il y a une ouverture à discuter la chose, que ce n'est peut-être pas... c'est une politique municipale. Donc, ce n'est quand même pas un débat philosophique tout le sens de ça. Puis effectivement, comme ça a été mentionné par tout le monde ici, c'est un sujet en évolution.

910

Mais à un moment donné, on aimerait juste comprendre. C'est parce qu'on sait que la Ville se décrit comme une organisation complexe et le premier objectif que nous, on peut percevoir là-dedans, c'est d'organiser la Ville pour qu'elle soit un partenaire fiable et cohérent, etc.

915

Donc, c'est dans ce sens-là qu'on essaie de comprendre si on doit voir là l'expression d'une espèce de tendance à revenir aux silos – on adore les silos, mais en termes de témoin de l'épopée industrielle de Montréal – ou si c'est simplement un état dans une démarche qui est en cours et qui pourrait bénéficier vraiment de la consultation publique. Parce que si ça ne sert à rien de commenter sur ça, on va mettre notre énergie ailleurs. Parce que si les silos sont tellement solides, qu'ils ne pourront pas se parler...

920

C'est très important pour nous de voir là-dedans le premier exercice d'un document que la Ville et l'ensemble de ses services ont pu produire ensemble. C'est déjà remarquable. Alors, on voulait juste comprendre quelle était la fermeté de ces définitions-là. Mais je pense que ça a été bien expliqué.

925

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Je vous invite à vous réinscrire.

930

M. DINU BUMBARU :

Oui. On va voir, s'il y a lieu, merci.

935

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Matthew McLauchlin. Bonsoir, monsieur.

940

M. MATTHEW McLAUHLIN :

Bonsoir! Matthew McLauchlin, citoyenmetrodemontreal.com. Je voulais soulever deux questions en particulier sur des thèmes un peu différents. C'est ce que j'ai déjà discuté avec un membre de la délégation, mais que j'aimerais rendre public.

945

Une chose particulière que je n'ai pas vu de mention spécifique dans le document, dans ma lecture vite, ça a été le métro. Évidemment, c'est quelque chose qui me tient à coeur, mais il faut dire que c'est un conjoint architectural et artistique de valeur extraordinaire dans le paysage

950 montréalais et qui a ses particularités en tant que gestion, qui viennent du fait que, en effet, c'est un matériel pratique très important comme le transport en commun mais aussi ce conjoint patrimonial. Et aussi, c'est le fait que bien que ça soulève de la responsabilité de la Ville, c'est aussi dans une société un peu à part de la Ville, la STM.

955 J'ai fait état, pendant le temps que j'ai passé à regarder l'évolution du patrimoine du métro, d'une gestion quelques fois déficiente. Il y a eu des succès évidemment comme la restauration de l'entrée Guimard de la station Square Victoria en conjonction avec la RATP et maintenant la réfection de l'oeuvre d'art endommagé de la station Snowdon en association avec l'artiste Claude Guité. Mais il y a aussi des problèmes. Il y a des oeuvres d'art poussiéreuses, il y a des vitraux sans tube fluorescent pour les éclairer.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur McLauchlin, vous savez que...

965 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

Oui. Je veux parler de l'application de cette politique. On m'a expliqué qu'il va y avoir une collaboration importante avec la STM par rapport au métro, le patrimoine du métro, mais j'ai peur que cette collaboration ne se perde dans le fonctionnement intérieur de la STM. J'aimerais savoir 970 qu'est-ce qu'on va faire pour surveiller les actions et pour en assurer le suivi.

LA PRÉSIDENTE :

975 Est-ce que vous parlez aussi de la partie extérieure, de la partie intérieure des stations de métro?

M. MATTHEW McLAUCHLIN :

Les deux.

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp.

985 **Mme CÉLINE TOPP :**

Le projet de politique indique nommément une volonté de soutenir la STM dans la mise en valeur de ce patrimoine très riche des oeuvres d'art et même des conceptions même des stations de métro pour en protéger et en conserver, mettre en valeur leur cachet et les oeuvres d'art. C'est 990 à la page 43 du projet de politique que vous allez retrouver ça.

Maintenant, au niveau du suivi de ces actions-là, le projet de politique prévoit qu'à chaque année, devant une commission du conseil, de qui relève également la Société de transport de Montréal, parce qu'elle relève quand même du conseil municipal de la Ville, on devra faire état à chaque année de la mise en oeuvre de la Politique. Donc, c'est un thème qu'on abordera à chaque année pour s'assurer du suivi.

M. MATTHEW McLAUHLIN :

Vous comprendrez mon inquiétude. Parce qu'on a beau dire: *Nous autres, la Ville, les responsables du patrimoine, on veut que la STM en prenne soin de son métro, de sa valeur patrimoniale+, mais s'il n'y a pas de volonté de la part de la STM, il risque d'avoir des problèmes.

LA PRÉSIDENTE :

Si vous me permettez de rajouter à votre question pour le bénéfice de la commission et du public, dans le passé, pour ce qui est de l'aménagement des stations de métro et de leurs abords, est-ce que la Ville de Montréal a été impliquée soit dans le design ou même dans l'aménagement physique, je penserais principalement aux stations extérieures mais peut-être même des intérieurs, ou c'est vraiment assuré seulement par le... parce qu'il y a des stations de métro, il y a des marchés publics à proximité.

Le nouveau Plan d'urbanisme prévoit une intensification de la fonction résidentielle aux abords des stations de métro. Est-ce qu'il y a un lien entre ces priorités d'actions et les modes de fonctionnement de la Société de transport de Montréal, pour fins d'entretien et de développement de son réseau?

Je ne sais pas si ma question est claire ou trop large peut-être?

Mme CÉLINE TOPP :

Bien, écoutez, au moment de la réalisation du métro, il y a eu plusieurs façons de faire qui ont été instaurées. Il y a des organismes qui n'existent plus. Donc, qu'on pense au Bureau de...

M. MATTHEW McLAUHLIN :

Le Bureau de métro.

Mme CÉLINE TOPP :

... et de transport, c'est ça. Il y a eu toutes sortes de modes jusqu'à ce qu'on connaît maintenant, où l'AMT et la Société de transport de Montréal jouent un rôle de premier plan dans l'aménagement de nouvelles stations de métro.

Maintenant, en lien avec le Plan d'urbanisme, c'est certain que la densification aux abords des stations de métro se veut d'abord un moyen de mise en oeuvre du support au transport en commun, à l'utilisation du transport en commun, puisqu'on sait que plus d'activités, pas uniquement résidentielles mais commerciales, de type marchés comme vous indiquez et tout ça, constituent une attraction importante et qui encouragent les gens à prendre le transport en commun.

1040

LA PRÉSIDENTE :

Si on prend l'exemple de la station du métro Mont-Royal, l'aménagement des abords avec la murale, l'implantation de marchés publics, est-ce que ça a été fait par la Ville, par la STM ou en collaboration entre les deux?

1045

Mme CÉLINE TOPP :

C'est des collaborations entre les deux. Peut-être que madame Graham de la Direction des parcs peut apporter un complément d'information sur particulièrement les marchés publics. C'est ça?

1050

LA PRÉSIDENTE :

Je vous inviterais à prendre le micro, pour fins de transcription, madame Graham. Bonsoir, madame.

1055

Mme WENDY GRAHAM :

Bonsoir, madame la présidente. Pour le projet du métro Mont-Royal, les travaux ont été réalisés au Service des parcs à l'époque, donc ça fait déjà quelques années, en collaboration avec la STCUM. Donc, à ce moment-là, la Ville et la STCUM avaient une entente pour réaliser les travaux.

1060

1065

Depuis la réorganisation, je ne peux pas répondre exactement comment les arrondissements et la STCUM sont organisés. Mais pour ce projet-là, ça a été fait par le Service des parcs.

1070

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'une entente pour l'aménagement des abords de station de métro serait de la compétence des services corporatifs ou des arrondissements?

1075

Mme CÉLINE TOPP :

Écoutez, premièrement, on pourrait peut-être clarifier la propriété, parce que c'est un élément de réponse important.

1080

Les abords de stations de métro, la plupart du temps, la STM n'est propriétaire que de l'édicule et non pas des terrains qui le bordent. Les terrains qui le bordent sont de propriété municipale et, dépendant du niveau d'intervention comme l'a mentionné madame Graham, c'est le Service des parcs. Et dans notre nouvelle organisation, ça pourrait être des rôles très étroits entre l'arrondissement, le Service des parcs, les services administratifs de la Ville pour aménager et entretenir les abords de stations de métro.

1085

LA PRÉSIDENTE :

À votre connaissance, il n'y a jamais eu d'entente entre la Ville et la Société de transport pour les intérieurs?

1090

Si je pense, par exemple, au couloir qui relie l'Hôtel de ville et la station Champ-de-Mars, c'est un exemple peut-être d'intérieur qui est quasiment une fonction municipale. Est-ce qu'il y a des ententes pour les intérieurs?

1095

Mme CÉLINE TOPP :

La réponse est encore qui en est propriétaire. Notamment au niveau de ce passage souterrain là pour accéder à la station de métro Champ-de-Mars depuis Gosford, la rue Gosford en arrière de l'Hôtel de ville, c'est un corridor de propriété municipale.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

1105

M. MATTHEW McLAUHLIN :

Oui, plus ou moins. Je suis encouragé de savoir que le suivi va avoir des dents quant au projet de la STM pour mettre en valeur le patrimoine. J'avais...

1110

LA PRÉSIDENTE :

Une deuxième question?

1115

M. MATTHEW McLAUHLIN :

... une deuxième question à part. C'était sur l'art public. Et j'ai lu les parties du document au sujet de l'art public, que j'ai trouvé très intéressant non seulement au sujet de ce que la Ville va

1120 faire pour ses propres oeuvres d'art, mais aussi les partenariats qu'ils prévoient pour les oeuvres d'art en place publique mais qui appartiennent à d'autres propriétaires.

J'aimerais juste mentionner quelque chose que je trouvais manquant là-dedans. C'était un point du programme qui prévoyait la mise en valeur et la sensibilisation de la population envers ces
1125 oeuvres d'art par le biais des interprétations, je ne sais pas, des livrets, des sentiers culturels, des panneaux d'interprétation. Je trouvais qu'on prévoyait bien des choses pour entretenir les oeuvres d'art, mais pas beaucoup pour diffuser leur existence.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Est-ce qu'il y a des intentions là-dessus dans le projet de politique, dans le volet sensibilisation du public par rapport aux oeuvres d'art d'intérêt public et privé?

Mme CÉLINE TOPP :

1135 Oui, oui, c'est tout à fait dans l'intention de la Politique. On n'a peut-être pas repris pour chacun des patrimoines cette notion-là d'interprétation ou de sensibilisation ou de diffusion, mais c'est au coeur de chacun des points.

LA PRÉSIDENTE :

1140 Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1145 J'aimerais qu'on regarde, finalement, vous parlez dans la Politique d'actualiser le Plan d'action en art public. Je ne sais pas si c'est possible de le déposer ce plan d'action. J'ai essayé de le trouver sur Internet et je ne l'ai pas trouvé. Je sais qu'il y a un site du Bureau d'art public. Mais j'aimerais savoir les éléments principaux de cette réactualisation du plan public, qu'est-ce
1150 qu'il y avait comme problématique et qu'est-ce qu'on essaie d'améliorer, j'imagine.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Madame Topp?

Mme CÉLINE TOPP :

Je demanderais à madame Dumas de préciser.

Mme ISABELLE DUMAS :

1160 Alors, le Plan d'action en art public a été adopté en 1989 et, dans les grandes lignes, il traitait essentiellement des orientations de la Ville en termes d'acquisitions et d'entretien.

1165 Quand on parle d'actualiser le Plan d'action en art public, il s'agit de faire le bilan de ce qui a été fait eu égard aux intentions et de voir comment ça devait être mis à jour.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1170 Vous parlez aussi, c'est à la page 52 de la Politique, de définir la pérennité des oeuvres. Parce que j'imagine que dans la réactualisation de ce plan-là, vous allez probablement réviser qu'est-ce que vous aviez comme critères des choses que vous deviez conserver, restaurer.

1175 Est-ce que vous pourriez élaborer un petit peu plus sur cet élément-là, s'il vous plaît? C'est page 52, le dernier point de chute en bas.

Mme CÉLINE TOPP :

1180 Je m'excuse. Vous parlez de préciser et formaliser avec les artistes les protocoles d'entretien. Est-ce que c'est votre...

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1185 Oui. Vous parlez de définir les termes qui vont assurer la pérennité des oeuvres de facture contemporaine.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Je ne sais pas, madame Topp, si cet élément de la Politique fait référence aux mécanismes qui doivent être mis en oeuvre quand il s'agit d'oeuvres d'art qui sont protégées en fonction des droits d'auteur. Je ne sais pas si je m'exprime correctement, mais il y a cette dynamique-là dont il faut tenir compte.

1195 Madame Dumas.

Mme ISABELLE DUMAS :

1200 Certaines oeuvres ont des types de matériaux qui peuvent présenter des problématiques différentes en termes d'entretien. C'est donc à ça qu'on fait référence.

1205 Par ailleurs, vis-à-vis de la question qui était posée un peu plus tôt sur le Plan d'action en art public, il y a un résumé du plan d'action qui est sur le site Internet de la Ville, de même que l'inventaire des oeuvres. Et on pourrait également déposer la version complète du plan d'action sur le site.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1210

Oui, s'il vous plaît, parce que j'ai le résumé. J'ai consulté le catalogue que vous avez, qui est fort intéressant d'ailleurs. Mais j'aurais aimé avoir le document complet, si c'est possible, s'il vous plaît.

1215

Quand je parle de pérennité des oeuvres d'art contemporain, c'est au niveau des propriétés de la Ville. Donc, en général, c'est des oeuvres principalement qui sont situées à l'extérieur d'édifices. Et vous avez un financement qui est prévu, un fonds qui est prévu pour la conservation. Est-ce qu'il y a des montants qui seront alloués pour la restauration de ces oeuvres-là?

Mme CÉLINE TOPP :

1220

Oui. À chaque année, la Ville prévoit, soit dans son programme triennal d'immobilisations lorsqu'elle peut financer les travaux d'entretien et de restauration des oeuvres d'art par emprunt, on retrouve ces sommes-là dans le programme triennal d'immobilisations ou autrement dans le budget de fonctionnement du Service de développement culturel et qualité du milieu de vie, qui a la responsabilité de cette activité-là à la Ville.

1225

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1230

Si je poursuis dans le même domaine, on a parlé en tant que Ville propriétaire. Maintenant, si on regarde en tant que Ville gestionnaire, jusqu'à quel point vous avez un pouvoir ou un devoir de regarder les oeuvres situées sur des propriétés privées? Est-ce que vous connaissez l'envergure finalement des éléments qu'on possède sur l'île? Quelles sont les problématiques et qu'est-ce que vous auriez comme stratégie d'intervention pour les oeuvres qu'on considère remarquables et qui seraient en péril?

1235

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

1240

Bien, déjà, la première action que l'on propose à l'intérieur de cette Politique, c'est la connaissance, donc de procéder à un recensement de ces oeuvres-là qui se situent sur le domaine privé et d'encourager les propriétaires à participer avec la Ville à une mise en valeur et à leur entretien.

1245

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Quand vous dites de faire le recensement, donc vous n'avez pas de données ou elles sont très incomplètes. C'est ça?

1250

Mme CÉLINE TOPP :

Elles sont incomplètes.

1255

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Est-ce qu'à ce moment-là, dans l'entente entre le MCC et la Ville de Montréal, est-ce qu'il y a des sommes qui sont prévues, en termes de subvention, pour aider les gens dans le privé ou s'il n'y a pas de montant alloué à ce volet-là?

1260

Mme CÉLINE TOPP :

Pour le moment, dans l'entente qui s'achève, là, 2000-2005, il n'y avait pas de programme dédié à l'art public sur le domaine privé.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.

1270

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Oui, juste une précision. C'est où l'art public passe du Service de la culture et il arrive au niveau du patrimoine, parce qu'il y a comme évidemment un flou temporel à quelque part. J'imagine que quand on parle - surtout si on veut définir la pérennité des oeuvres de facture contemporaine, au niveau du budget, quand est-ce que c'est patrimonial et quand est-ce que c'est considéré comme actuel.

1275

LA PRÉSIDENTE :

1280

Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

1285

Écoutez, présentement, c'est peut-être le mot *artistique+ qui nous embête. Ce que l'on veut...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1290

Ce n'est pas l'artistique, c'est le contemporain. C'est parce que, bien sûr, le contemporain d'aujourd'hui va devenir le patrimoine de demain. Mais à quelque part, j'imagine que votre responsabilité...

Mme CÉLINE TOPP :

1295 Mais du côté de l'art public, la réflexion qui est au coeur de la Politique, c'est que ce
corpus-là qui appartient à la Ville est considéré comme étant un patrimoine de la Ville. Et en ce
sens-là, nos objectifs et nos actions sont généreuses vis-à-vis l'ensemble de ce patrimoine-là, et
non pas essayer de faire des catégories et d'identifier des oeuvres qui seraient du domaine
patrimoine et d'autres contemporain. Ce n'est pas ce qui est souhaité là-dedans. C'est le
1300 générique qui est utilisé pour le corpus d'oeuvres d'art propriété de la Ville en termes de collection.
C'est sa collection d'art public et elle doit la préserver, la conserver et la mettre en valeur. C'est
dans ce sens-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1305 D'accord, c'est dans ce sens-là.

Mme CÉLINE TOPP :

1310 Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1315 Donc, ce n'est pas patrimoine au sens historique ou au sens, c'est ça, témoignage et de
valeur historique, tel que dans votre définition. Mais ça échoit à votre service et non pas au
Service de la culture.

Mme CÉLINE TOPP :

1320 Ça échoit au Service de la culture, comme je l'ai mentionné tantôt, c'est dans les
fonctions réparties. Le corpus d'art public qui appartient à la Ville est sous la garde du Service du
développement culturel et de la qualité du milieu de vie.

LA PRÉSIDENTE :

1325 À ce moment-là, l'implication du Bureau du patrimoine et de la toponymie, comment est-
ce qu'elle s'inscrit dans l'action de la Ville en matière de protection et de mise en valeur de ce
patrimoine d'art public? Est-ce qu'il s'agit d'une expertise au niveau des inventaires, des façons
de l'entretenir, qui est ensuite transmise au Service de la culture pour fins d'action?

1330

Mme CÉLINE TOPP :

1335 Non. Il n'y aura pas un dédoublement de l'expertise entre le Bureau du patrimoine et le
Service du développement culturel.

1340 Le rôle du Bureau du patrimoine, ça va être de s'assurer de la mise en oeuvre de la Politique, de son suivi, mais les services ou les arrondissements qui ont leur responsabilité les conservent. Ce n'est pas une réorganisation de l'action ou des missions des arrondissements ou des services de la Ville. Le Bureau du patrimoine va avoir un rôle au niveau de la mise en oeuvre, de s'assurer de la vue d'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

1345 Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1350 Si on poursuit en termes de définition, je n'ose pas appeler ça graffitis, mais les grandes murales qu'on considérerait comme des graffitis avant, est-ce que c'est compris dans la vision d'ensemble que la Ville entend préparer?

On en a une au coin de Saint-Laurent et de Maisonneuve, entre autres. Je ne sais pas si vous comprenez ce à quoi je me réfère.

1355 **Mme CÉLINE TOPP :**

C'est des oeuvres qui sont sur des bâtiments privés. Alors, c'est comme on mentionnait tantôt, on encouragera les propriétaires. On les recensera parce qu'on ne les connaît pas tous. Donc, à voir avec les propriétaires à maintenir l'intérêt, si c'est souhaitable.

1360 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à vos questions, monsieur McLauchlin?

1365 **M. MATTHEW McLAUHLIN :**

1370 Oui, merci. Et j'aimerais juste dire que j'apprécie beaucoup que la Ville prenne ça tellement au sérieux, parce que les questions patrimoniales et culturelles ont très tendance à se perdre dans le contexte philosophique auquel les sociétés et les gouvernements sont appelés de nos jours. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Merci à vous. Et je vous invite à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

J'inviterais maintenant monsieur Michel Barcelo. Bonsoir, monsieur Barcelo. Bienvenue.

M. MICHEL BARCELO :

1380 Bonsoir! Une première question. Madame Dumas tout à l'heure a fait allusion à une
présentation qu'elle aurait avec elle et qu'elle pourrait nous présenter sur la relation entre cette
politique et le Plan d'urbanisme. Non, ce n'est pas une première question. J'aimerais savoir
d'abord, pour pas ennuyer le monde avec nos présentations, s'il y a des éléments d'information
dans cette présentation qui ne sont pas dans le projet de politique.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Donc, une question de précision par rapport à cette capsule que vous avez préparée, si
elle apporte de nouveaux éléments par rapport au projet de politique lui-même.

1390

Mme ISABELLE DUMAS :

Elle n'apporte pas de nouveaux éléments vis-à-vis du projet de politique comme tel. Mais
ce qu'elle explique, c'est quel est le contenu du Plan d'urbanisme en termes de patrimoine. Donc,
c'est de l'information complémentaire.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Ces capsules ont été préparées de façon à informer le large public et je vous avoue que la
commission serait intéressée à en voir la présentation. Est-ce que vous accepteriez qu'on en
fasse la demande?

1400

M. MICHEL BARCELO :

Oui, oui. Bien, ça dépend de la durée. Je ne veux pas emmerder tout le monde avec
mes questions.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Non, pas du tout. Combien de temps est-ce que ça dure cette capsule? Quelques
minutes, je crois?

1410

Mme ISABELLE DUMAS :

Quelques minutes.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Quelques minutes. Si tout le monde est d'accord, nous allons donc voir la concordance,
je pense, entre le Plan d'urbanisme et la Politique du patrimoine puisqu'il y a des éléments
communs.

1420

Mme ISABELLE DUMAS :

1425 Alors, le Plan d'urbanisme de Montréal, qui a été adopté le 23 novembre dernier, fait du
patrimoine une de ses sept orientations maîtresses et c'est dans cet esprit-là qu'on pensait qu'il
pouvait être intéressant d'accompagner une présentation de la Politique par le contenu du Plan
d'urbanisme en termes de patrimoine, puisqu'on parle de contenu qui est maintenant en vigueur et
1430 qui se trouve à mettre en oeuvre certaines des recommandations qui sont dans le projet de
politique.

 Alors, le projet de Plan d'urbanisme a une série d'éléments de contenu en termes de
secteurs et bâtiments patrimoniaux. Le Plan d'urbanisme recommande la constitution de
nouveaux sites du patrimoine et la citation de bâtiments patrimoniaux. On parle de dix-neuf
1435 nouveaux sites du patrimoine qui sont préconisés.

 Il recommande la protection d'une série de secteurs exceptionnels et intéressants à travers
le territoire, qui sont identifiés spatialement dans le plan.

1440 Le plan recommande de procéder à des opérations de sensibilisation eu égard aux
ensembles urbains d'intérêt, de poursuivre la documentation du patrimoine industriel en vue d'une
évaluation de leur potentiel de préservation ou de mise en valeur.

 Le Plan d'urbanisme recommande de faire des exercices de planification détaillée pour
1445 une série de secteurs qui sont d'intérêt patrimonial, et particulièrement pour le mont Royal, en vue
d'assurer la conservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti, institutionnel, naturel,
paysager, archéologique.

 Il recommande la conservation de bâtiments d'intérêt qui feront l'objet de mesures
1450 réglementaires appropriées pour encadrer les interventions qui y seraient effectuées.

 Le Plan d'urbanisme confirme l'affectation du sol des grandes propriétés institutionnelles et
des lieux de culte, ce qui leur apporte une certaine forme de protection, du moins pour la
vocation.

1455 Le Plan d'urbanisme comprend également des recommandations en termes de patrimoine
archéologique et de patrimoine naturel. En termes de patrimoine archéologique, il identifie dans
l'espace, de façon cartographique, des secteurs d'intérêt archéologique dont le potentiel devrait
être établi, et recommande que le patrimoine archéologique soit pris en compte dans ces
1460 secteurs.

 Pour ce qui est des milieux naturels, de la même façon, le patrimoine naturel à l'échelle
de l'île de Montréal fait l'objet d'identification et il y a divers moyens de préservation et de mise en
valeur qui sont préconisés selon le type de milieu, soit les vues depuis le mont Royal, les tracés
1465 fondateurs, les bois, les berges, les écoterritoires.

Enfin, le Plan d'urbanisme comprend une section qui s'appelle *le document complémentaire+, qui a pour objet d'identifier de façon précise quels sont les aspects du Plan d'urbanisme qui devraient faire l'objet de réglementation dans les règlements d'arrondissement.

1470

Alors, en termes de patrimoine, les éléments du document complémentaire sont: une orientation des prescriptions pour la prédominance du mont Royal dans la silhouette de Montréal, des prescriptions pour le parcours riverain, pour l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, pour la réglementation sur les secteurs et bâtiments patrimoniaux, pour les territoires d'intérêt archéologique et pour les écoterritoires.

1475

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Est-ce que ça vous permet de mieux introduire votre question, monsieur Barcelo?

1480

M. MICHEL BARCELO :

Ça répond à ma première question.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Qui était finalement une précision, une demande de précision.

1490

M. MICHEL BARCELO :

Oui. Bien, la question principale est la suivante. Si on considère qu'on a des plans d'arrondissement, des plans d'urbanisme d'arrondissement, des plans d'urbanisme de la Ville, une politique de la Ville, est-ce qu'on a aussi des politiques d'arrondissement pour le patrimoine? Et puisqu'on reconnaît le citoyen comme intervenant de premier plan, comment est-ce qu'il va s'y retrouver?

1495

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp, la question est claire. Elle ne doit certainement pas être facile à répondre.

1500

Mme CÉLINE TOPP :

Bon, alors, il n'y a qu'un seul Plan d'urbanisme à la Ville de Montréal, qui sera composé des éléments panmontréalais qui viennent de faire l'objet de l'approbation par le conseil municipal et mis en vigueur. Et les arrondissements qui le souhaitent pourront introduire dans ce Plan d'urbanisme là de la Ville des chapitres qui concerneront leur arrondissement propre afin de prendre en compte ou de mettre en valeur certains aspects plus locaux de la planification dans l'arrondissement.

1505

1510

On donne notamment comme exemple des arrondissements qui voudraient avoir certaines particularités pour des rues commerciales dans leur arrondissement. Ça peut être un exemple. Mais il n'y a qu'un seul Plan d'urbanisme et ce Plan d'urbanisme relève du conseil municipal de la Ville de Montréal.

1515

Maintenant, au niveau de la Politique du patrimoine, c'est une politique qui va être adoptée par le conseil de ville. Elle a été faite en étroite collaboration avec les arrondissements. Donc, on peut penser que ce sera le document de référence de l'ensemble de l'appareil municipal, ce qui n'empêche pas les arrondissements de se doter d'éléments plus précis d'action en matière de patrimoine pour leur territoire, les particularités de leur territoire. Mais quand même, ce document-là se veut quand même le document de référence général.

1520

LA PRÉSIDENTE :

1525

Si vous avez besoin de précision additionnelle, allez-y, monsieur Barcelo.

M. MICHEL BARCELO :

1530

Bien, non, sur cette question-là. Bien, vous venez de dire qu'un arrondissement peut en faire plus. Mais un arrondissement peut en faire moins aussi. Qu'est-ce qui arrive quand il en fait moins?

LA PRÉSIDENTE :

1535

Est-ce qu'il y a obligation? Est-ce que le Plan d'urbanisme dans ce...

M. MICHEL BARCELO :

1540

Non, je ne pensais pas au Plan d'urbanisme, je pensais à cette politique. Si elle est niée par un arrondissement...

LA PRÉSIDENTE :

1545

Oubliez pas de vous adresser à la commission, monsieur Barcelo.

M. MICHEL BARCELO :

... enfreint un de ces éléments, qu'est-ce qui... oui.

1550 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, dans quelle mesure est-ce que les arrondissements dans l'exercice de leur compétence sont tenus de respecter les orientations, objectifs et les actions prévus au projet de politique du patrimoine?

1555

Mme CÉLINE TOPP :

Je répondrai comme tantôt. Étant donné que c'est un travail collectif qui a mis à contribution l'ensemble des arrondissements, on peut penser que cette politique-là leur servira également de cadre de référence.

1560

Mais c'est sûr qu'au contraire du Plan d'urbanisme, qui lui s'adopte dans un contexte légal avec un document complémentaire et des obligations de conformité que fait la loi, on n'est pas dans le même type de document là. Ça n'a pas la même portée.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Mais par exemple, si un citoyen voyait dans son arrondissement qu'il y a des actions qui sont réalisées et qui sont vraiment à l'encontre des objectifs et orientations de la Politique, que peut-il faire?

1570

Mme CÉLINE TOPP :

J'imagine qu'il va s'adresser aux autorités de la Ville pour en discuter, pour mettre ses préoccupations de l'avant.

1575

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Barcelo.

1580

M. MICHEL BARCELO :

Oui, mais j'ai une question additionnelle quand même.

1585

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

1590

M. MICHEL BARCELO :

Madame Topp a mentionné que les arrondissements ont été consultés, mais ils n'ont pas été consultés au niveau politique. Or, ceci va être adopté au niveau politique.

Mme CÉLINE TOPP :

1595

Non, ils ont été consultés également au niveau politique.

M. MICHEL BARCELO :

1600

D'une façon formelle?

Mme CÉLINE TOPP :

1605

Madame Sénécal a informé chacun de ses collègues. Il y a eu des rencontres interarrondissements où les conseillers municipaux et maires d'arrondissement ont été invités. De plus, il y a eu dans les différentes instances politiques de la Ville des discussions sur le document, notamment au niveau du comité stratégique de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de la commission formée par des membres du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

1610

Donc, il y a une large connaissance de ce document-là et de ses orientations par les instances politiques.

LA PRÉSIDENTE :

1615

Ça répond à votre question?

M. MICHEL BARCELO :

1620

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1625

En avez-vous une autre?

M. MICHEL BARCELO :

Oh! j'en aurais une autre, mais...

1630

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. MICHEL BARCELO :

1635

... qui est un peu embêtante, mais qui est embêtante pour moi aussi.

1640 On parle souvent dans le Plan d'urbanisme et évidemment dans cette politique de certains mécanismes de protection pour le mont Royal. Or, il y a le tiers du mont Royal maintenant qui est dans une municipalité hors de la Ville de Montréal, dans Westmount.

1645 Est-ce qu'il y a une réponse à ça, comment ça va fonctionner autant du point de vue urbanisme que de politique du patrimoine? Parce que vous dites plusieurs fois dans la Politique que vous allez développer des mécanismes pour la protection du mont Royal, mais il y en a le tiers qui n'est plus dans la ville.

LA PRÉSIDENTE :

1650 J'aimerais compléter la question.

M. MICHEL BARCELO :

1655 Et quelle sorte de mécanismes, mécanismes intermunicipaux ou des mécanismes d'agglomération, qui vont être nécessaires pour arriver à certains des objectifs de la Politique qui est ici.

LA PRÉSIDENTE :

1660 C'est une grande question que vous soulevez là, monsieur Barcelo. Parce qu'il est dans les intentions de la Ville de demander une délégation de gestion pour l'arrondissement historique et naturel, et avec votre commentaire, on se rend compte que cette délégation ne couvrirait pas l'ensemble de l'arrondissement, ce qui doit certainement complexifier un peu les procédures.

1665 J'aimerais compléter ou en tout cas rajouter à votre question. Il a été déposé sur le site Internet de la Ville le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne ville de la nouvelle ville, l'arrondissement de Westmount. C'est un document très exhaustif qui divise le territoire de l'arrondissement en une vingtaine de secteurs pour chacune des mesures de protection patrimoniale au niveau du milieu bâti et de l'aménagement paysager.

1670 On peut noter toutefois que ce règlement-là ne comprend aucune mesure de protection ou d'aménagement particulier pour la partie de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui est incluse dans Westmount. Est-ce qu'on doit comprendre que ce territoire-là de Westmount fait partie d'un autre volet réglementaire?

1675 Donc, je complérais la question de monsieur Barcelo qui a trait à l'unification du territoire pour fins de protection et la spécificité de Westmount en matière réglementaire.

Mme CÉLINE TOPP :

1680 Bon, écoutez, là, pour le moment, on fonctionne avec le cadre actuel. Donc, la nouvelle organisation municipale n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2006 et on espère de créer une

adhésion quand même avec notre politique sur une façon de faire qui pourrait être commune à l'ensemble des arrondissements.

1685 Maintenant, pour la question précise de Westmount, il faudrait qu'on fasse la recherche et qu'on vous revienne, parce que je ne connais pas suffisamment leur réglementation pour répondre aussi précisément.

LA PRÉSIDENTE :

1690

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1695 Oui. Bien, en relation avec une première intervention de monsieur Barcelo, qui a conduit à la présentation de madame Dumas sur le contenu du Plan d'urbanisme par rapport à la Politique du patrimoine, on pourrait peut-être se demander quel est l'intérêt d'adopter cette politique-là après l'adoption du Plan d'urbanisme puisque, en gros, c'est le Plan d'urbanisme qui vient encadrer la mise en oeuvre de la Politique.

1700

Mais pour être plus positif, je dirais, comment se ferait éventuellement la modification du plan pour tenir compte de la Politique ou est-ce que c'est le plan qui a préséance sur la Politique ou la Politique qui a la préséance sur le plan? Comment est-ce que vous organisez ça?

1705

Je sais que vous êtes des services à l'intérieur de la même structure, vous vous parlez de façon quotidienne. Mais concrètement, ça se passe comment?

Mme CÉLINE TOPP :

1710

Bien, le Plan d'urbanisme est une démarche qui a quand même démarré il y a trois ans. Donc, il y avait déjà plusieurs éléments de réflexion entourant nécessairement le patrimoine bâti, le patrimoine archéologique et le patrimoine naturel, puisque ces patrimoines sont intrinsèquement liés avec la gestion du territoire.

1715

Donc, on a un effet de miroir, ce qui est dans le contenu du plan est aussi dans le contenu de la Politique. Et l'instrumentation réglementaire se retrouve dans le Plan d'urbanisme et dans les règlements des arrondissements qui devront être concordants à ces objectifs.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1720

Principalement en matière de patrimoine bâti, archéologique et naturel, on a à peu près les outils qu'il faut pour la mise en oeuvre de ces éléments de politique là. Est-ce que je résume assez bien?

1725 **Mme CÉLINE TOPP :**

Sur le plan de la gestion du territoire, oui, mais il faut voir qu'il y a d'autres outils aussi dont la Ville s'est dotée.

1730 Par exemple, la Politique sur les milieux naturels est beaucoup plus large que ce que l'on reprend à l'intérieur du Plan d'urbanisme et ce sera complété par aussi des politiques, la Politique de l'arbre par exemple, qui deviendront encore plus précises.

1735 Mais le plan donne les orientations générales et ces réglementations qui devront être mises en oeuvre par les arrondissements.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1740 On reviendra un peu plus tard sur la Politique sur les milieux naturels. Je me réserve des questions.

Mme CÉLINE TOPP :

1745 Je permettrais à madame Dumas de donner un complément d'information.

Mme ISABELLE DUMAS :

1750 Juste pour donner peut-être de façon plus concrète, le plan met en oeuvre la Politique en fonction du niveau actuel de la connaissance et l'état actuel de la législation. Mais, par exemple, dans la Politique, on dit qu'on doit avancer la connaissance dans le domaine du patrimoine industriel, dans certains autres domaines. Donc, quand on aura une meilleure connaissance de ces aspects-là du patrimoine, ça pourrait nous amener à modifier le plan, modifier le document complémentaire.

1755 De la même façon, ce que le plan préconise, c'est en fonction de l'état de la législation, de l'état actuel de la *Loi sur les biens culturels*, que ce soit en matière de patrimoine bâti ou de patrimoine archéologique. Mais si on obtient une évolution de la loi, bien, encore une fois, le plan pourra évoluer. C'est comme ça que les deux instruments se répondent.

1760 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Mais dans l'état actuel des choses, on peut dire que, en ce qui a trait aux éléments généralement sous gouverne de planification des instruments que sont le Plan d'urbanisme et le document complémentaire, vous êtes à niveau.

1765 **Mme ISABELLE DUMAS :**

Oui.

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beaudet.

1775 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Je reviens à la préoccupation de monsieur Barcelo qui est réelle, je pense, dans certaines circonstances où un citoyen constate qu'il y a des choses qui ne sont pas respectées, quel recours a-t-il?

1780 Je voudrais savoir, vous parlez finalement dans un des enjeux le rôle que la Ville a en tant que service corporatif par rapport aux arrondissements, où vous dites: *Oui, il faut maintenir une masse critique d'expertises et accroître la connaissance.+ Mais aussi, vous suggérez qu'il devrait y avoir des liens de complicité et de complémentarité.

1785 Est-ce qu'il y a d'autres instances, par exemple pour un citoyen qui constate que, dans son arrondissement, on fait beaucoup moins que ce que la Ville avait proposé dans la Politique, est-ce que son premier recours est vers ces associations? Et est-ce que le réseau du patrimoine aurait un rôle important à jouer dans ce cas-là, le réseau que vous voulez établir et maintenir à savoir qu'est-ce qui se passe sur le territoire? Est-ce que vous voyez un rôle un peu
1790 d'ombudsman, si vous voulez, par rapport au citoyen en termes de protection de son patrimoine.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

1795 **Mme CÉLINE TOPP :**

Présentement, le développement du réseau patrimoine tel qu'il se dessine est plus de permettre aux groupes qui s'intéressent déjà au patrimoine de se regrouper en réseau pour
1800 pouvoir partager à la fois de l'information sur leurs activités propres, pouvoir profiter de l'expertise de groupes qui oeuvrent en matière de patrimoine dans les différents domaines, être aussi un regroupement qui permet d'identifier les différents lieux de patrimoine sur le territoire.

1805 Donc, c'est vraiment un réseau dans son sens de collectif pour partager, diffuser de l'information sur les activités et les lieux de patrimoine.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1810 Mais ce rôle-là peut finalement évoluer. Est-ce que vous êtes ouverts à ce qu'il y ait d'autres fonctions au réseau du patrimoine?

Mme CÉLINE TOPP :

1815 Écoutez, ce n'est pas un organisme de la Ville de Montréal. C'est un organisme qui est né à partir des travaux du chantier patrimoine dans la foulée du Sommet de Montréal et c'est les membres du réseau qui vont en déterminer leur évolution. Présentement, je vous signale le sens ou les motifs de ce regroupement en réseau.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1820 Est-ce que le Bureau du patrimoine à ce moment-là pourrait envisager un rôle, si minime soit-il?

Mme CÉLINE TOPP :

1825 Écoutez, le citoyen peut s'adresser à son arrondissement, aux différents services, au Bureau du patrimoine, au Conseil du patrimoine. Il y a là plusieurs portes ouvertes au citoyen pour discuter ou s'inquiéter ou proposer.

1830 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1835 J'aurais une question plus pointue, mais j'hésite à la poser, mais je vais quand même l'introduire. Comme ça, quand mon collègue Yves Archambault parlera de la Politique du patrimoine, ça m'amènera peut-être à ne pas oublier.

1840 C'est que dans votre présentation de la capsule des liens entre le Plan d'urbanisme et le Projet de politique du patrimoine, un des derniers points de chute concerne le patrimoine naturel. Un des exemples qui sont énumérés comprend les vues vers et depuis le mont Royal.

1845 Et j'ai noté une certaine différence terminologique dans les différents dossiers patrimoniaux que j'ai consultés, que ce soit au niveau du Québec, du Canada ou international. C'est que dans la Politique, on parle de patrimoine paysager, tandis que dans la plupart des documents d'ailleurs, on parle du paysage comme élément patrimonial. Et il y avait une proposition de distinguer le paysage du naturel par une appellation *patrimoine écologique+, donc, on se retrouve un peu dans une nouvelle dimension du patrimoine qui des fois se recoupe.

1850 Alors, ma question sera la suivante. Pourquoi est-ce que les vues sont incluses dans le patrimoine naturel? Et pour la Ville, le patrimoine paysager, est-ce que ça concerne les grands ensembles ou plus spécifiquement l'aménagement paysager de sites particuliers? Est-ce qu'il y a une différence là que, moi, je vois ou qu'il n'y a pas? Mais c'est quoi la différence entre le patrimoine paysager, l'aménagement paysager de sites patrimoniaux et la valeur culturelle qu'on attribue à certains paysages.

1855

Mais je réserve ma question pour plus tard quand monsieur Archambault parlera des milieux naturels.

1860

Est-ce qu'on a répondu à vos préoccupations, monsieur Barcelo?

M. MICHEL BARCELO :

1865

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Merci à vous. J'inviterais maintenant, avant la pause, monsieur Michel Dufresne. Bonsoir!

M. MICHEL DUFRESNE :

1875

Bonsoir! Michel Dufresne du groupe Cardinal et Hardy et ma collègue Lucie Carreau. On doit vous avouer candidement qu'on n'a pas fait nos devoirs dans la totalité, c'est-à-dire lire au complet à la dernière virgule et point. Cependant, on a discuté sur certaines préoccupations qu'on avait en regard un peu du document qui est déposé. Cependant, j'ai une petite demande...

LA PRÉSIDENTE :

1880

Allez-y.

M. MICHEL DUFRESNE :

1885

... qui concerne la date du dépôt du mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1890

Oui, bien sûr.

M. MICHEL DUFRESNE :

1895

On n'est pas des spécialistes en patrimoine mais on travaille beaucoup sur le terrain, sur des projets immobiliers.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais répondre tout de suite.

1900 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Et on voudrait savoir si on peut gagner un peu de temps.

LA PRÉSIDENTE :

1905

Oui, bien sûr. Il était inscrit dans l'avis public que les gens devaient déposer leur mémoire avant le 20 décembre. Je crois que la volonté, c'est plutôt que les gens s'inscrivent pour déposer un mémoire au mois de décembre, de façon à ce qu'on puisse planifier les séances, d'autant plus le nombre de séances qui est requis.

1910

Vous savez que la commission souhaite prendre connaissance des mémoires à l'avance. Donc, on demande que, au plus tard, si vous pensez déposer un mémoire écrit, vous le fassiez au 21 janvier. Non, le 24. Vendredi le 24 janvier, la première séance étant lundi le 31 janvier. On connaît la nature humaine. On essaie d'étirer l'élastique. Mais ce qui serait important, c'est de signaler au mois de décembre si vous avez l'intention de faire un dépôt de mémoire. Et comme l'a souligné monsieur Bumbaru, nous vous laisserons le temps des Fêtes pour travailler sur les éléments du patrimoine.

1915

Et je vous signale par ailleurs que c'est à ça que ça sert des audiences publiques. Vous dites que vous n'avez pas fait vos devoirs à la lettre. Mais une consultation publique, ça sert à ça. Ça sert aux gens de pouvoir s'informer sur place d'un projet sans avoir à passer à travers de façon religieuse toute la documentation. Alors, bienvenue!

1920

M. MICHEL DUFRESNE :

1925

Merci. J'aimerais dire en premier que nous sommes heureux que cette Politique soit déposée. Je dirais même soulagés. Comme consultants en architecture, en aménagement urbain, on est souvent confrontés à prendre des décisions assez rapidement en regard d'un donneur d'ouvrage qui se dit: *Vous le prenez ou vous ne le prenez pas et à quelles conditions êtes-vous prêts à accepter cette commande?+ Alors, quelques fois, on est un peu pris avec ce dilemme. C'est-à-dire, on a notre chapeau de citoyen, de Montréalais. On a également notre chapeau de consultant qui aimerait relever le défi qu'il y a des possibilités de faire intervenir le privé dans la mise en valeur et le maintien du patrimoine montréalais et collectif qu'on connaît.

1930

1935

Peut-être j'aimerais juste mentionner que mes commentaires vont porter peut-être sur plutôt les enjeux qui se posent de plus en plus sur les ensembles conventuels. Comme consultants, on est vraiment pressurisés par tous les promoteurs qui n'attendent qu'aux portes pour développer des projets immobiliers dans ces ensembles-là qui sont absolument extraordinaires à Montréal. Et comme consultants, dans le fond, on est anxieux de voir des

1940 nouvelles balises qui permettraient dans le fond d'encadrer davantage notre position vis-à-vis un client sur voilà la marge de manoeuvre qu'on va avoir ou qu'on n'aura pas en regard de ça.

1945 Donc, c'est peut-être moins des questions, si vous permettez, c'est plus sous forme de préoccupations que je vais vous exposer les quelques points qu'on aura l'occasion d'expliquer ou, en tout cas, de développer lors de notre présentation, mais qui permettra aux gens ici autour, dans la salle, peut-être d'y réfléchir.

D'une part, c'est les difficultés qui...

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

N'oubliez pas, monsieur Dufresne, que vous avez à poser une question, par exemple.

M. MICHEL DUFRESNE :

1955 Ah! oui. Je vais essayer de formuler un point d'interrogation à la fin de mes... O.K. Alors, je dirais que peut-être c'est ma question de la soirée, c'est par rapport à l'encadrement des projets. On parle dans le document entre autres qu'il y aura de nouvelles règles d'établies selon les statuts qu'on va accorder à ces projets-là ou à ces ensembles-là conventuels. Donc, ce qu'on aimerait peut-être qui soit très bien expliqué ou développé dans l'avenir, c'est un peu ces balises-là. Donc, dans quelle mesure on va pouvoir espérer de cette Politique-là des balises beaucoup plus claires sur la nature ou la portée de ces contrôles-là ou de ces éléments-là qu'on veut préserver.

1965 Je vous donnerais juste un exemple, si vous permettez. C'est qu'il y a toujours des intentions de dire, oui, c'est un bâtiment d'intérêt, on sait qu'actuellement, la Ville a des pouvoirs de désigner, sauf qu'il n'y a jamais d'indication très claire sur les orientations à prendre. Donc, c'est ce qui, nous, comme consultants, on est confrontés à dire: *Bon, bien, l'interprétation est un peu laissée au promoteur et l'arbitrage doit se faire entre le consultant, le promoteur et la Ville là-dessus.+
1970

Et, en ce sens-là, si on est capable d'établir dans le fond des balises beaucoup plus claires sur ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire, jusqu'où il peut y avoir une certaine marge de manoeuvre et de façon très concrète, je pense que ça va aider beaucoup.

1975 Là, c'est une vraie question. Donc, sur l'autre aspect, c'est sur...

LA PRÉSIDENTE :

1980 On va les prendre une à une, parce que vous avez quand même une question assez importante ici.

M. MICHEL DUFRESNE :

1985 Oui, c'est vrai.

LA PRÉSIDENTE :

1990 Vous faites la distinction entre lieu de culte et ensemble conventuel. Votre question ne se rapporte pas aux lieux de culte mais spécifiquement aux ensembles conventuels.

M. MICHEL DUFRESNE :

1995 Je vous dirais oui. Pour le moment, la question porte plus sur les ensembles conventuels, bien que les lieux de culte vivent les mêmes situations en ce moment.

LA PRÉSIDENTE :

2000 On nous a indiqué ce soir que l'affectation des lieux de culte était maintenue au Plan d'urbanisme qui introduit l'obligation d'une procédure normative pour un changement d'usage d'un lieu de culte. Alors, j'introduirais votre question qui est beaucoup plus large que la mienne par celle-ci: est-ce que l'affectation des ensembles conventuels est maintenue au Plan d'urbanisme? Et est-ce qu'il est prévu d'introduire des mécanismes particuliers d'encadrement, de changement de vocation de ces ensembles-là?

2005

Mme CÉCILE TOPP :

2010 Oui. La vocation des ensembles conventuels est maintenue comme affectation au Plan d'urbanisme.

LA PRÉSIDENTE :

Une affectation résidentielle?

2015 **Mme CÉCILE TOPP :**

C'est une affectation conventuelle. Ces ensembles-là ont été reconnus dans le Plan d'urbanisme comme on les appelle ensembles institutionnels d'intérêt patrimonial, et ils sont recensés dans le plan et affectés comme tels.

2020

LA PRÉSIDENTE :

2025 Et la partie de la question de monsieur Dufresne qui a trait aux mesures particulières qui permettraient d'encadrer des modifications d'usages de ces lieux-là ou des modifications aux bâtiments ou à l'aménagement des terrains?

Mme CÉCILE TOPP :

2030 C'est ce qui est proposé à l'intérieur de la Politique. La Ville et les arrondissements travaillent en amont avec les communautés religieuses pour établir l'encadrement avant que les promoteurs ne prennent les devants. La Ville veut plutôt être, elle, proactive et établir déjà, comme le mentionne monsieur Dufresne, les balises dans lesquelles elle serait disposée à recevoir des projets de transformation.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

Mme CÉCILE TOPP :

2040

Et ce qui permettrait aussi aux communautés religieuses de connaître ces règles du jeu là, elles aussi, et faciliter ainsi aussi leurs négociations à elles-mêmes avec des promoteurs privés.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2045

Si on prend le cas précis du Carmel, par exemple, ce que vous nous dites, c'est qu'actuellement, dans l'état actuel des choses, le Plan d'urbanisme ayant été adopté, il est en vigueur depuis le 23 novembre, donc il y a une affectation spécifique qui fait en sorte que si on voulait changer d'affectation, transformer le Carmel, il faudrait passer par une modification au Plan d'urbanisme.

2050

Mme CÉCILE TOPP :

C'est exact.

2055

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, s'il y a une modification d'affectation au Plan d'urbanisme, on va changer les règlements d'urbanisme par concordance. Ça ne sera donc pas opposable par des tiers? Est-ce que je comprends la mécanique?

2060

Mme CÉCILE TOPP :

La concordance, ce n'est jamais un règlement pour réaliser un projet. C'est uniquement les règles qui doivent changer dans le règlement de zonage pour se conformer à la modification qui est faite au plan. Alors, dans le cas qui nous occupe, la modification concerne l'affectation.

2065

Si cette modification-là était agréée par le conseil de ville, c'est-à-dire que le conseil approuvait une recommandation qui modifiait l'ensemble institutionnel pour une affectation résidentielle, tous les autres paramètres – le seul objet de concordance serait l'usage – donc,

2070

tous les autres paramètres de réalisation du projet devraient faire l'objet d'approbation. Qu'on pense à l'ajout de volume, la hauteur, l'implantation, bon, tout ce qui est de ces éléments-là, ceux qui sont susceptibles d'une procédure référendaire devraient l'être là.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

On sait que dans les ensembles conventuels, une des valeurs largement attribuée par la population réside dans la présence d'aire libre. Est-ce qu'il est prévu d'avoir des dispositions particulières en termes d'aménagement des sites conventuels qui permettent de préserver ce caractère particulier qui est associé à la présence d'aire libre?

2080

Mme CÉCILE TOPP :

C'est effectivement ce qui est - on décrit ces ensembles-là dans le Plan d'urbanisme et dans le Projet de politique du patrimoine comme ayant ces attraits-là d'avoir des espaces de jardin ou des espaces libres. Et si on reconnaît que ça fait partie d'une des caractéristiques dans les discussions, les balises que la Ville et les arrondissements souhaiteraient mettre de l'avant, ça serait des critères très importants.

2085

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça vous apporte des éléments de réponse, monsieur Dufresne?

M. MICHEL DUFRESNE :

2095

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Oui? Je vous ai interrompu avant que vous posiez une autre question.

M. MICHEL DUFRESNE :

2105

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous l'avez toujours?

2110

M. MICHEL DUFRESNE :

Peut-être mon autre question, c'est un peu l'arrimage entre les différents paliers gouvernementaux. Parce que, évidemment, il y a des statuts, classements fédéraux, provinciaux. Il me semble qu'on ne fait pas beaucoup mention dans le document, c'est-à-dire

2115 dans quelle mesure, s'il y a un projet particulier où il y a différents paliers de gouvernement qui se chevauchent, comment on va arrimer ça pour pas se retrouver un peu pris entre toutes ces instances-là?

2120 Je pense, entre autres, aux projets tout autour du canal de Lachine qui sont à la fois Parcs Canada et autres. On mentionnait la difficulté, par exemple, de contrôler les projets qui sont sur les territoires du gouvernement fédéral. On pense au port de Montréal, on pense Cité du Havre, ce qu'on a vu récemment au niveau des démolitions.

2125 Donc, est-ce qu'il y aura une façon qu'on va pouvoir un peu plus arrimer ces différentes juridictions-là avec une certaine cohérence? Je ne sais pas si... ça ne me semble pas...

Mme LUCIE CARREAU :

2130 Je peux amener une petite précision?

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

2135 **Mme LUCIE CARREAU :**

Justement, quand on parle du partenariat, est-ce qu'il y a une volonté du ministère de la Culture du Québec, une volonté du gouvernement fédéral à participer à cette Politique-là présentement? Ou c'est un voeu de la Ville de Montréal?

2140 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp?

2145 **Mme CÉCILE TOPP :**

2150 Il y a une invitation très claire dans le projet de Politique pour que ces instances-là prennent en compte les orientations de la Ville et puis aident la Ville à mettre en oeuvre la Politique. Et les démarches se poursuivent auprès de ces instances-là pour faciliter leur participation.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Sur un plan plus technique, en ce qui a trait au patrimoine bâti, on parlait du canal Lachine. Parcs Canada a un document disponible sur Internet qui est le BEEFP, qui est un ensemble de critères que Parcs Canada utilise pour la gestion, l'entretien et la mise en valeur de ses propres bâtiments.

2160 Est-ce que votre question dans le fond ce serait aussi que, quand il y a de multiples
acteurs ou paliers de gouvernement sur un territoire linéaire comme le parc Lachine, il y ait une
uniformisation ou une normalisation des pratiques en fin d'entretien, de modification de bâtiment?
Je perçois ça un peu dans votre question, est-ce que ça fait partie de vos préoccupations?

Mme LUCIE CARREAU :

2165 Oui, ça fait partie de nos préoccupations dans la détermination des critères
d'encadrement justement sur les projets qui sont possibles de mise en valeur ou de reconversion
dans certains cas. On parle du partage des connaissances. L'arrondissement du mont Royal,
c'en est un grand exemple de ça. Il y a eu énormément de travail qui a été fait depuis au moins
2170 vingt ans sur les critères qui pourraient être appliqués au patrimoine qui entoure le mont Royal,
particulièrement le patrimoine bâti à l'époque. Mais, bon, les nouveaux patrimoines s'ajoutent et il
y avait déjà des études qui avaient été faites, tout ça. Ce n'est pas facilement accessible pour
l'instant ces connaissances-là.

2175 Je nomme, par exemple, le rapport Beaupré-Michaud qui avait été fait à l'époque sur une
espèce d'inventaire du patrimoine bâti du mont Royal. Si vous, comme promoteur, vous vous
présentez avec un projet, vous n'avez pas nécessairement ce document-là comme référence de
base. Il faut fouiller pour finir par peut-être trouver une copie de ce document-là chez quelqu'un.

2180 Donc, quand on parlait tantôt de faciliter ou j'entendais la convivialité par rapport aux gens,
tout ça, bon, bien, il y a ce que la Ville possède comme connaissance, mais il y a aussi ce que
le gouvernement du Québec possède comme connaissance, puis il y a ce que le gouvernement
fédéral possède comme connaissance. Et est-ce qu'il va y avoir un arrimage, une mise en
commun de ces connaissances-là et une accessibilité facile à ces connaissances-là.

2185

LA PRÉSIDENTE :

2190 Est-ce que vous avez des éléments d'information par rapport à ça, sur la possibilité d'un
promoteur d'avoir un genre de – je n'appellerai pas ça guichet unique parce que ça fait un peu
trop populaire, mais d'avoir accès de façon non particulière, donc plus générale, à un ensemble
documentaire.

2195 On fait un peu référence à la difficulté d'avoir un encadrement régulier ou normatif, par
exemple, des études patrimoniales. Vous parlez d'avoir accès à des documents, mais il y a aussi
la problématique où, d'un document à l'autre, on n'a pas nécessairement le même genre
d'expertise ou d'information qui est véhiculée, ce qui ne facilite pas le travail de firmes comme la
vôtre ou de citoyens, de sociétés d'histoire, enfin de tous les acteurs qui seront sollicités par le
réseau patrimoine.

2200 **Mme CÉCILE TOPP :**

2205

Bon, il y a différents volets qui ont été couverts. Peut-être je commencerais par le dernier, les études patrimoniales, c'est-à-dire le standard auquel devraient répondre les études patrimoniales. Alors, c'est un objectif que l'on partage, qui est à l'intérieur du projet de politique et c'est déjà des travaux qui sont en cours, notamment avec le Conseil du patrimoine pour établir ce gabarit-là, ce standard-là des études patrimoniales.

2210

Maintenant, je prends note des commentaires qui sont adressés notamment quant à l'accessibilité de divers documents qui sont produits par soit la Ville, les ministères ou les agences des gouvernements et on va regarder.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Est-ce que vous avez une autre question? Je serais prête à la recevoir.

M. MICHEL DUFRESNE :

2220

Non. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2225

C'est nous qui vous remercions. Il est présentement 9 h 10. Nous avons deux personnes d'inscrites au registre. Ne vous inquiétez pas, la commission peut certainement poser plusieurs questions.

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes, nous allons reprendre à 9 h 25 et n'hésitez pas à vous inscrire si vous avez d'autres questions. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2230

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2235

Nous allons reprendre. Avant de reprendre, j'aimerais demander aux gens de la Ville, nous avons bien noté la présence de monsieur Jean-François Leclerc qui est plus spécialisé dans le domaine du patrimoine immatériel et nous aimerions profiter de sa présence pour poser quelques questions. J'aimerais savoir s'il a l'intention d'être là à d'autres séances.

2240

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

Celle de demain et celle de Pointe-Claire.

LA PRÉSIDENTE :

2245

Nous allons quand même profiter de votre présence pour essayer d'élargir un peu notre compréhension de cette nouvelle notion qu'est le patrimoine immatériel.

2250 Mais avant de ce faire, j'inviterais le prochain intervenant inscrit au registre, s'il est dans la salle. Il s'agit de monsieur Philippe Côté. Bonsoir, monsieur Côté!

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2255 Bonsoir! Je dirais ça tombe bien, ça concerne deux questions sur le patrimoine immatériel. On était, comment dire, en harmonie. Le premier qui est plus simple, mon questionnement concerne à partir de la page 18 sur l'allocation des fonds de la Bibliothèque centrale qui est nommée dans le bref portrait des collections municipales. Donc, c'est peut-être plus spécifique le patrimoine documentaire.

2260 J'aimerais comprendre – ma question – qu'est-ce qu'il advient du fonds Gagnon, qui est un fonds organique qui était à la Bibliothèque centrale de Montréal et que maintenant que la Bibliothèque centrale est fusionnée avec la Bibliothèque nationale du Québec, donc Montréal perd, si je peux dire, sa bibliothèque ou, du moins, se retrouve fusionnée, et à ce moment-là je demanderais qu'est-ce qu'il advient du fonds Gagnon, qui est un fonds organique parce que
2265 Montréal a beaucoup déposé de documents au cours des années et donc, la fermeture du fonds Gagnon implique probablement son élagage, sa dispersion. Ou bien Montréal conserve le fonds et continue à l'alimenter.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Je vous prie de pardonner mon ignorance mais je ne connais pas le fonds Gagnon, ni qu'est-ce qu'un fonds organique.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2275 Le fonds Gagnon, c'est Philius Gagnon qui est le grand bibliographe du Canada français du XIXe siècle qui avait réuni une collection, donc à ce moment-là, c'était une bibliographie nationale dans l'oeuvre, si je peux dire, d'une constitution d'une nation. Donc, ce fonds, donc à ce moment-là la collection Gagnon a été récupérée, je pense, à ce moment-là par Victor Morin et
2280 introduite comme fonds de départ de la Bibliothèque municipale de Montréal.

Donc, c'était le fonds, si je peux dire, national, un peu comme quand madame Bissonnette évoque dans une conférence en 2003 que les grandes bibliothèques américaines ont souvent un fonds patrimonial. Elle donne l'exemple de Boston ou de New York. Donc, Montréal
2285 était de cette stature-là, à travers l'acquisition, je dirais, du fonds de Phylis Gagnon.

Et, ce fonds donc, à ce moment-là, est surtout utilisé comme au niveau de la généalogie. C'est la salle au sous-sol. Donc, l'usage, c'est le fonds généalogique qui est surtout utilisé, parce que la généalogie étant le premier loisir des Québécois devant la philatélie.

2290

Et, à ce moment-là, ce qui est arrivé, c'est que donc depuis l'inauguration de la Bibliothèque municipale de Montréal, Montréal verse des documents au fonds Gagnon et donc, à ce moment-là, il y a toutes sortes de documents, des communiqués de presse annonçant, par exemple, le réaménagement des abords du pont Jacques-Cartier, par exemple, des choses qui

2295

peuvent se retrouver aux archives aussi de la Ville de Montréal.

2300

Vu que c'est dans l'ordre d'une bibliothèque, à ce moment-là, il y a des heures d'ouverture beaucoup plus grandes, une plus grande accessibilité et là, tout ce fonds – mais c'est ça que je pose la question – l'avenir de ce fonds, est-ce que vu que la Bibliothèque centrale est intégrée à la Bibliothèque nationale du Québec, à ce moment-là, est-ce que c'est la fermeture du fonds?

2305

Et quand on dit *organique+, c'est que c'est une constitution simplement de sédimentation. Donc, à ce moment-là, il y a des opérations, je dirais, protocolaires de fermeture ou le fonds va continuer à se développer mais à quel endroit, à ce moment-là, si Montréal n'a plus de Bibliothèque centrale?

LA PRÉSIDENTE :

2310

La question de monsieur Côté: qu'advient-il du fonds Gagnon et de sa gestion?

Mme CÉCILE TOPP :

2315

Je demanderais à monsieur Denis Racine du Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie de donner les précisions relativement au fonds.

LA PRÉSIDENTE :

2320

Monsieur Racine.

M. DENIS RACINE :

2325

Bonjour! Je suis commissaire au patrimoine et à la muséologie. Je dirigeais le chantier patrimoine mobilier au cours de l'élaboration de la Politique.

2330

Donc, il a été question par le biais de ce qui arrive avec les fonds qui étaient conservés, qui vont l'être encore jusqu'à tout récemment à la Bibliothèque centrale, il y a un accord entre la Ville de Montréal et la Grande bibliothèque du Québec pour que ces fonds-là soient transférés à la Grande bibliothèque, mais il y a une certaine partie de ce qui était à la Salle Gagnon qui est transférée aux archives déjà comme, par exemple, le fonds Edgar Gariépy, et qui a été l'objet d'une exposition en ligne. Et il y a, par exemple, l'album Viger et l'album Duncan Viger qui restent la propriété de la Ville. D'ailleurs, même sur la question de la propriété, je ne saurais pas vous jurer que la propriété passe à Québec.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai cru comprendre dans la question de monsieur Côté, mais peut-être que mon manque de connaissance va transparaître encore ici, qu'il était possible pour le public de faire des dépôts au fonds Gagnon. Est-ce que c'est ce que j'ai compris? Et si c'est le cas, est-ce que ce mécanisme-là est conservé? C'est-à-dire, est-ce qu'il y a autre chose qu'un fonds d'archives à la Ville, qui permet de maintenir la mémoire collective sur certains thèmes qui sont chers aux Montréalais et Montréalaises.

2345 **M. DENIS RACINE :**

Que des citoyens puissent faire des dons, ça va continuer de pouvoir se faire aux archives de la Ville de Montréal lorsqu'il s'agit de ce type de document. Il y a aussi des citoyens qui peuvent faire des dons d'oeuvres d'art à la Ville de Montréal, qui peuvent avoir un intérêt de documentation de l'histoire de la Ville de Montréal, qui peuvent être acceptés par la Ville. Ça, ça va continuer de se faire.

Ce qu'il faudrait que quelqu'un de la Grande bibliothèque vous précise, c'est quelles seront les politiques d'accès aux chercheurs et d'accès à la population et de conservation de ces collections qui seront désormais à la Grande bibliothèque. Ça, je ne saurais pas vous instruire là-dessus.

2355 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je crois comprendre qu'il n'y a pas eu d'entente spécifique au transfert de documents et d'archives entre la Ville de Montréal et le ministère dans le cadre de la création de la Grande bibliothèque?

2365 **M. DENIS RACINE :**

Pas nécessairement. Si cette entente-là existe, je n'en serais pas nécessairement le premier informé.

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il est possible de vérifier?

M. DENIS RACINE :

Oui.

2375

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce que j'ai bien compris votre question, monsieur Côté, ou il m'en manque des éléments par rapport à l'accessibilité du fonds Gagnon pour fins de dépôt comme pour fins de consultation.

2380

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Un, je voudrais préciser, j'appelle fonds Gagnon à cause que c'est la Salle Gagnon. Enfin, probablement que il y a plus, je veux dire, de dépôt d'archives et de documents. Je dirais c'est un terme générique que j'ai utilisé.

2385

Quand je voulais soulever le développement organique du fonds, oui, il y a les donations par des particuliers et tout, ce qui est le cas d'ailleurs, mais j'évoquais la continuité historique. Vu que c'était propriété de la Ville, il y avait dépôt de certains documents à la Bibliothèque centrale de Montréal. Donc, à ce moment-là, ça permettait une accessibilité plus grande vu que c'était les heures de bibliothèque publique que le service d'archives qui est localisé actuellement à l'Hôtel de ville.

2390

LA PRÉSIDENTE :

Dépôt par la Ville?

2395

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Oui, dépôt par la Ville. Je donnais l'exemple... je reviens avec ça, par exemple, le dossier de presse annonçant le réaménagement des abords du pont Jacques-Cartier en 66, le communiqué, le document avec les maquettes. Autrement dit, toutes des choses qui peuvent être... je veux dire, une des valeurs, d'ailleurs, des archives, c'est qu'ils se retrouvent en plusieurs copies.

2400

2405

Donc, ça peut circuler autrement dit, par rapport à, je peux comprendre, à peut-être la fermeture du fonds Gagnon, enfin de la Salle Gagnon au niveau de la Ville de Montréal, ça va être rapatrié à l'Hôtel de ville et on va donc demander à la Grande bibliothèque d'assumer ce rôle de *montréaléitude+ ou pas.

2410

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la question de monsieur Côté, si je la reprends en mes termes, ce serait: il y avait des mécanismes qui faisaient en sorte que certains documents d'archives ou historiques étaient

2415

accessibles en bibliothèque et pas seulement qu'à l'Hôtel de ville. Est-ce que ces mécanismes-là seront maintenus après la fermeture de la Bibliothèque centrale.

M. DENIS RACINE :

2420

Ce qui est aux archives de la Ville va continuer d'être accessible selon les règles d'accès aux archives de la Ville, c'est-à-dire que des chercheurs peuvent aller faire des enquêtes et les archives sont mises à leur disposition.

2425

Et je sais de plus que les archives de la Ville de Montréal accordent une grande importance à la diffusion, d'une part, auprès du public du contenu des archives en utilisant Internet notamment, comme ils ont commencé à le faire. Et ils cherchent aussi à ramifier leurs liens avec le groupe des archives, le GARM, c'est le Groupe des archives de la région de Montréal, de manière à mettre les archives de la Ville en réseau avec d'autres fonds d'archives qui concernent Montréal, de manière à permettre encore plus à la population d'avoir accès, de toutes sortes de manières à élaborer, au contenu de ces archives-là et donc à des éléments du patrimoine archivistique de Montréal.

2430

LA PRÉSIDENTE :

2435

Il me semble avoir lu quelque part qu'un des grands défis en matière du patrimoine archivistique, pour ne pas en créer une nouvelle catégorie, est lié à la numérisation. Plusieurs organismes se penchent sur cette dynamique-là. Est-ce qu'il y a un plan d'action spécifique à la Ville de Montréal pour fins de diffusion générale des archives par le moyen de la numérisation?

2440

M. DENIS RACINE :

Effectivement, je ne peux pas vous en donner les détails, mais il y a un travail progressif et continu de numérisation des archives à la Ville de Montréal qui se fait.

2445

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a quelque chose d'écrit là-dessus? Est-ce qu'il y a un plan d'action ou un programme de travail? Dans le cadre de la Politique, est-ce qu'il y a des éléments d'information qui peuvent être donnés au public? Madame Topp.

2450

Mme CÉCILE TOPP :

C'est ce que vient de mentionner monsieur Racine. C'est qu'il y a un programme continu de numérisation. Étant donné que c'est un nouveau support, c'est sûr que reprendre tout ça demande un certain temps.

2455

LA PRÉSIDENTE :

2460 Monsieur Côté, est-ce que ça répond à votre question?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2465 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous en avez une autre?

2470 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui, j'en ai une autre. Je voulais juste évoquer que c'est aussi la question du patrimoine documentaire dans les enjeux de l'immatériel. C'est la page 56, la fin du 5.3, toute la liste des enjeux avec à côté des fêtes et des commémorations.

2475

L'autre point que je veux soulever, c'est justement à la page 57. Il est évoqué: *Assurer le rayonnement international du patrimoine montréalais+. Donc, il y est énoncé, je vais lire ici:

2480

*Poursuivre les démarches entreprises en vue de l'inscription de Montréal sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO avec la thématique **Montréal plaque tournante océanique et continentale en tenant compte de l'importance des rapides de Lachine.***

Et le deuxième point, ce qui est concomitant:

2485

Saisir les occasions de faire connaître le patrimoine montréalais par la participation à des événements internationaux ainsi qu'à leur accueil (colloques, exposition, missions municipales, provinciales et fédérales).

2490

Je voudrais savoir si, dans le concept de recherche de thème enfin qui est: *Montréal plaque tournante+, le fait d'assumer Montréal comme la capitale d'une diaspora de 25 millions de francophones dans les Amériques a été retenu ou ça sera plus donc de l'ordre du patrimoine immatériel, et donc fond de l'identité de Montréal comme une ville française, ou bien c'est plutôt peut-être le patrimoine matériel, architectural, infrastructurel, donc à ce moment-là des objets du XIXe siècle comme le canal Lachine, le port de Montréal, le silo numéro 5, la voie maritime.

2495

J'aimerais donc, à ce moment-là, comprendre si la recherche de positionner Montréal sera à travers ces objets, ces infrastructures de type XIXe siècle donc, à ce moment-là, Montréal plus une métropole commerciale du Commonwealth ou si la dimension...

LA PRÉSIDENTE :

2500

Immatérielle.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2505

... immatérielle, par exemple, vu qu'on a perdu la canoterie dans la destruction des fortifications dans l'est de la vieille ville, donc il y a un certain élément manquant maintenant concernant le fait français au niveau des sites archéologiques pour répondre vraiment à la dimension de plaque tournante continentale.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp, les orientations de la Politique en matière de reconnaissance internationale sont-elles assez élaborées pour répondre à la question de monsieur Côté?

2515

Mme CÉCILE TOPP :

2520

Le document qui est mentionné, la thématique: *Montréal plaque tournante océanique et continentale+, c'est un document qui a été préparé dans le cadre d'une réflexion engagée par la Ville et la Société de développement de Montréal, et ce document-là est accessible sur le site Internet. Je ne sais pas si vous le connaissez? Alors, il est accessible sur le site Internet de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

2525

Et est-ce qu'il permet de trouver des éléments d'information quant à l'orientation privilégiée pour la reconnaissance patrimoniale internationale?

Mme CÉCILE TOPP :

2530

Oui. Dans ce document-là, on retrouve les caractères qu'on souhaite faire reconnaître. Donc, Montréal plaque tournante, c'est le port, les chemins de fer, plaque tournante aussi de l'immigration, la création de la ville avec l'importance des rapides. En tout cas, tout ce que vous avez mentionné, vous allez retrouver dans le document ces aspects-là.

2535

LA PRÉSIDENTE :

2540

J'ai pris connaissance rapidement d'un document qui fait état de la procédure à suivre pour inscrire une ville, par exemple, en termes de patrimoine mondial à l'UNESCO. Ça semble assez élaboré. Est-ce que vous avez prévu une façon de faire pour atteindre cet objectif de faire reconnaître Montréal sur le plan du patrimoine international mondial?

Mme CÉCILE TOPP :

2545 Mais la première étape de la reconnaissance mondiale commence par la reconnaissance locale. Donc, pour être inscrit sur le site du patrimoine, les lieux doivent d'abord avoir une reconnaissance au niveau national. Et, par la suite, c'est à travers les instances du gouvernement canadien qu'on peut cheminer la demande pour être reconnu.

2550 Alors, on peut apporter des précisions additionnelles sur tout ce cheminement qui est assez complexe. Et les candidatures aussi, on doit les soumettre dans des délais et tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Je pense que oui, la commission serait très intéressée s'il y avait un document qui permettait de comprendre simplement la complexité – excusez le lapsus – du processus, ce serait certainement d'intérêt.

Mme CÉCILE TOPP :

2560 Parfait. On versera ce document-là aussi sur le site Internet.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Merci. Monsieur Côté?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2570 Ce serait de donner un point d'information, vu que c'était ma deuxième question. Je voulais évoquer le fait qu'en 2001, ce fut la fête à Montréal, enfin pour le Traité de paix, pour le 300e anniversaire du Traité de paix et on sait que conséquemment, en rapport à 1701, Détroit fut fondée quelques semaines plus tard, suite à la signature de ce Traité de paix et que donc, en 2001, Détroit fêtait son 300e anniversaire. Mais Montréal n'était pas représentée à Détroit.

2575 Alors, j'aimerais évoquer que cette dimension du fait français en Amérique, qui est une de stature continentale, permettrait de développer des relations internationales pour Montréal au niveau culturel, permettrait d'avoir donc à ce moment-là des contacts étroits avec Pittsburgh, qui a été fondée d'ailleurs par des Montréalais, dont d'ailleurs ce sont un ensemble de villes qui sont justement en concurrence ou, si on peut dire, en synergie avec Montréal en Amérique du Nord.

2580 Je penserais que ce concept-là est beaucoup plus porteur que simplement l'énumération du canal Lachine en 1825 qui n'a pas, si je peux dire, la même antériorité et on pourrait dire un peu banalement qui est contemporain de l'inauguration du canal Saint-Martin à Paris.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Madame Topp, dans la volonté de la Ville à travers sa Politique de faire reconnaître
Montréal sur le plan du patrimoine mondial, est-ce que Montréal, ville francophone, fait partie des
éléments patrimoniaux qui y sont considérés pour fins de mise en valeur? À travers, par exemple,
Montréal une ville à multiple visages, sa diversité culturelle, ses deux peuples fondateurs, est-ce
2590 que ce volet-là de la vie montréalaise fait partie de votre plan d'action en fin de reconnaissance
mondiale?

Mme CÉCILE TOPP :

2595 Bien, c'est le contexte. C'est un contexte historique. Donc il est là, c'est certain.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une autre précision?

2600 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Non. Bien, peut-être qu'on a une ancienneté qui dépasse celle du XIXe siècle? Ou enfin,
sinon, tout banalement, j'aimerais peut-être évoquer que la route du cuivre qui passe aussi au
nord, qui rejoignait les Grands Lacs avec Tadoussac et qui est sur la limite des bassins versants
2605 entre le Saint-Laurent, dont nous serions le coeur de la vallée, et évidemment la baie James et la
baie d'Hudson, en fait que les chemins immémoriaux en Amérique sont, je pense, on pourrait
aller chercher très loin au niveau de plusieurs milliers d'années, et que peut-être se concentrer sur
des artefacts comme le silo numéro 5, je comprends, signale la coprésence de l'ouest canadien à
Montréal, permettrait aussi peut-être d'aller chercher des millénaires pour assurer notre
2610 rayonnement international.

LA PRÉSIDENTE :

2615 Ce n'est pas une demande que je vous fais mais plutôt une remarque. Alors, si nous
avons le plaisir de vous recevoir en deuxième partie pour fins de dépôt d'un mémoire, j'espère que
ces éléments-là, vous prendrez la peine de les souligner.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2620 Oui, j'en ai d'autres mais, enfin, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Merci, monsieur Côté.
J'inviterais maintenant monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

Bonsoir de nouveau!

2630

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2635

M. DINU BUMBARU :

Peut-être sur le dernier point, mentionner que alors que nous nous réunissons ici à Montréal, à six heures de différence, à Paris se réunit le comité du patrimoine mondial en séance extraordinaire et, en fait, c'est un ajournement d'une séance qui a commencé il y a plusieurs mois, et le point principal, c'est la question de la valeur universelle exceptionnelle qui est la référence de base.

2640

Et c'est donc plus que la question de l'intérêt local ou entre Montréalais, etc. qui est souvent évoquée. Quand on arrive sur ces panels internationaux, on doit nécessairement faire une démonstration qui est d'un autre type que ce qui nous convainc lorsque nous sommes sur place comme citoyens du lieu.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Et vous avez parlé de valeur universelle?

2650

M. DINU BUMBARU :

Exceptionnelle. C'est le terme de référence dans la convention du patrimoine mondial, naturel et culturel. On pourrait en discuter longuement mais peut-être ce n'est pas l'objet. Mais ça m'amène à une demande plus qu'une question.

2655

C'est que des documents complémentaires à la démarche actuelle, il serait fort intéressant de les verser sur le site et je pense notamment aux parties des conclusions du Sommet de Montréal de 2002 qui amènent les préoccupations de patrimoine. Il y en a plusieurs, et pas uniquement dans le chantier 2.4, puisque c'est le jargon qui sert souvent à décrire ces compartiments, il y en a dans le 2.3 sur le patrimoine naturel, mais il y en a également dans le 1.5 sur le rayonnement international, et c'est là que des consensus ont été établis sur la question d'une reconnaissance internationale. Donc, c'est un exemple.

2660

2665

Le chantier 2.4 avait produit un tableau pour identifier, pour passer au crible l'ensemble des conclusions du Sommet et leurs implications sur le patrimoine, ça fera sans doute plaisir à ce chantier de communiquer à la commission ces documents pour son propre intérêt et l'intérêt des participants.

2670

LA PRÉSIDENTE :

2675 Est-ce que je comprends, monsieur Bumbaru, pour être sûre, que le chantier 2.4 a lui-même fait un travail de convergence au niveau des recommandations de tous les chantiers en matière patrimoniale et en a fait un tableau?

M. DINU BUMBARU :

2680 Oui, c'est cela. J'ai eu une certaine participation au chantier, puis on a pris le temps de regarder où le patrimoine était touché dans tous les sens du terme par les conclusions, les consensus dont traitaient d'autres chantiers, de façon à éventuellement permettre justement des interfaces, des relations de travail, etc.

2685 D'ailleurs, ça me permet de souligner le grand intérêt du site de l'Office à l'occasion de cette Politique – enfin, ce n'est pas exceptionnel dans le cas de l'Office – mais dans ce cas-ci, c'est fort intéressant et ça mériterait sans doute qu'à la fin, une fois le rapport produit et versé sur le site, on produise un CD-ROM qui pourrait être envoyé aux participants ou à bien d'autres organismes, parce que c'est un colligé très important dans le domaine du patrimoine qui a été réalisé pour ça.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Votre commentaire a bien atteint, monsieur Bumbaru.

2695

M. DINU BUMBARU :

Ça me fait bien plaisir de le dire. Enfin, je ne l'aurais pas dit s'il n'y avait pas eu le travail de fait avant.

2700

J'avais deux questions. La première porte sur - monsieur Barcelo tantôt a parlé des relations entre la Politique et les arrondissements. C'est une question très réelle, mais j'aimerais la compléter peut-être par une question sur le lien entre la Politique du patrimoine et la future agglomération de Montréal, une entité peut-être qui est elle-même dans un niveau de questionnement à plusieurs égards, et également la Communauté métropolitaine de Montréal dont on sait qu'elle est en train de préparer un schéma, un schéma dans lequel des discussions qui n'ont pas eu énormément de suite à notre connaissance, mais peut-être d'autres savent plus là-dessus, il y a eu des discussions donc sur le thème du patrimoine. On a notamment beaucoup favorisé les adjectifs patrimoine industriel et patrimoine moderne. Mais est-ce que ces choses sont imbriquées les unes dans les autres? Et, si oui, comment?

2705

2710

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

2715 **Mme CÉCILE TOPP :**

Au niveau de la future agglomération, c'est la loi 9 et la loi 75 qui viennent encadrer les responsabilités futures du conseil d'agglomération et il y a, dans l'annexe de la loi 9 certains objets, certaines activités que l'on vient décrire et dont on donne la responsabilité au conseil d'agglomération, et on retrouve notamment les thèmes comme le Vieux-Montréal, par exemple.

2720

Donc, on peut penser que cette liste-là en annexe, qui n'est pas fermée, puisque la loi prévoit qu'à la demande des municipalités et du conseil d'agglomération des ajouts peuvent être faits à cette liste-là et que le ministre peut ajouter, recevoir ces propositions-là et ajouter.

2725

Donc, on peut voir que l'esprit de cette annexe-là, c'est que certains éléments ou certaines activités sont de nature telle que l'agglomération devrait en prendre charge et que l'ensemble des citoyens de l'île puissent contribuer à leur financement, en fait. Et là on retrouve notamment le Vieux-Montréal. Donc, présentement, il y a des discussions pour voir si cette annexe-là ne pourrait pas être complétée avec d'autres préoccupations de cette nature.

2730

Au niveau de la Communauté métropolitaine, le schéma de la Communauté métropolitaine prévoit notamment des objectifs relativement au patrimoine et il y a une discussion étroite en cours avec les représentants de la Communauté métropolitaine pour que les travaux qui ont été faits dans le cadre du Plan d'urbanisme puissent être transposés dans le schéma de la Communauté à l'échelle où eux travaillent, bien entendu, qui est une échelle plus macro que celle du Plan d'urbanisme.

2735

LA PRÉSIDENTE :

2740

En matière de la Politique du patrimoine, est-ce qu'on a des indications sur la façon dont cette Politique-là serait prise en charge à des paliers supérieurs comme le conseil d'agglomération ou la CMM, plus spécifiquement pour la Politique?

Mme CÉCILE TOPP :

2745

Il n'y a pas d'indication à l'heure actuelle dans la loi 9 à cet égard.

LA PRÉSIDENTE :

2750

Vous avez parlé de l'annexe qui spécifie certains objets. Il serait difficile d'y spécifier la Politique comme telle. Est-ce que vous pensez dans vos discussions à l'arrondissement du mont Royal à un certain noyau villageois, au parcours riverain? Est-ce qu'il y a des objets spécifiques à la Politique que vous souhaiteriez retrouver en annexe de la loi 9?

2755 **Mme CÉCILE TOPP :**

Présentement, ce qui est proposé par l'administration, c'est particulièrement tout ce qui est lié au Plan d'urbanisme qui vient d'être adopté par le conseil municipal pour faire en sorte que les éléments du plan soient pris en charge par le conseil d'agglomération. Bien entendu, l'administration a eu l'occasion d'exprimer ce souhait-là, mais les décisions sont des décisions gouvernementales.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

2765 Merci. Est-ce que ça répond à votre interrogation, monsieur Bumbaru? En partie?

M. DINU BUMBARU :

2770 Bien, peut-être... parce qu'on a vu aussi la loi 9. Enfin, on a même été poser des questions, adresser des demandes au ministre pour enrichir cette démarche qui nous est apparue par endroits assez inquiétante et, dans l'annexe, je crois qu'il est également fait mention du parc du mont Royal. Ils parlent de Pointe-à-Callière, ils parlent du mont Royal, je pense le Centre d'histoire de Montréal également.

2775 Peut-être que ça mériterait que cet aspect de la loi 9 soit plus explicité dans le cadre de la présente consultation parce que c'est un jalon, c'est un cadastre juridique et une partie assez importante puisqu'elle détermine des choses.

2780 Et je n'ai pas toute la liste en tête, mais on s'interrogeait notamment sur le parallèle qui pouvait exister ou non entre la référence au mont Royal et la référence au Vieux-Montréal, puisque c'est deux territoires, est-ce qu'on parle juste du parc ou on parle du mont Royal dans son ensemble? Il y a des imprécisions là-dedans.

LA PRÉSIDENTE :

2785 Est-ce que vous pensez que ce sont des précisions que la commission, à travers ses travaux, est en mesure d'apporter? Ma question s'adresse à vous, madame Topp, pour les précisions sur l'annexe au projet de loi 9 qui doivent être apportées par le gouvernement du Québec.

2790 **Mme CÉCILE TOPP :**

2795 Écoutez, nous, tout ce que l'on peut faire, c'est déposer ces annexes-là pour votre information, mais on ne peut pas aller plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, nous allons voir comment il est possible d'avoir des précisions sur les objets qui font... oui, madame Beaudet?

2800

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

J'aimerais poursuivre, puisqu'on parle de la CMM. Dans le budget déposé par la Ville de Montréal, le budget de 2005, à la page 136, on parle de contribution de la CMM, certaines ressources budgétaires. Et je ne sais pas, peut-être que je confonds, mais il y a un fonds de développement métropolitain, il y a des contributions à l'aménagement du territoire métropolitain. Est-ce qu'il y a certaines sommes qui vont être attribuées à la mise en oeuvre de la Politique?

2805

Mme CÉCILE TOPP :

Vous faites référence à?

2810

LA PRÉSIDENTE :

Au budget de fonctionnement. Non. C'est le programme triennal d'immobilisations, budget 2005.

2815

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

C'est le budget de 2005 qui est sur le site de la Ville de Montréal.

2820

Mme CÉCILE TOPP :

Alors, c'est le programme triennal d'immobilisations et vous faites référence à?

2825

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

En fait, c'est les deux. C'est le budget. Je n'ai pas tout photocopié parce que c'est assez volumineux. Je fais référence à la page 136 à un fonds de développement métropolitain, des ressources budgétaires qui sont attribuées à ce fonds-là, puis à l'aménagement du territoire métropolitain.

2830

Alors, ce que je voulais savoir, est-ce qu'il y a une partie qui va être dédiée à la mise en oeuvre de la Politique, entre autres patrimoine bâti, préservation des oeuvres d'art, etc.

2835

LA PRÉSIDENTE :

2840 Excusez-moi, madame Topp. Madame Beaudet, il s'agit de la contribution de la Ville de Montréal au budget de fonctionnement de la CMM à travers un fonds de développement métropolitain?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2845 C'est l'inverse. C'est la CMM qui contribuerait à la Ville de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp?

2850 **Mme CÉCILE TOPP :**

Je vais consulter les documents et j'apporterai une réponse parce que, comme ça, j'ai de la difficulté à voir à quoi peuvent être associés ces montants-là.

2855 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est tout à fait correct. Oui.

Monsieur Bumbaru?

2860 **M. DINU BUMBARU :**

2865 Merci. Peut-être une seconde question et, encore là, qui pourrait se traduire, espère-t-on, dans une ènième ligne sur la liste des documents à annexer au site de l'Office sur cette consultation, c'est une question sur les critères et les procédures pour les études patrimoniales. Qui en fait? Qui en commande? Qui a le pouvoir d'en commander? Qui suggère? Qui exige?

LA PRÉSIDENTE :

Qui reçoit?

2870

M. DINU BUMBARU :

Qui finance?

2875

LA PRÉSIDENTE :

Qui approuve?

M. DINU BUMBARU :

2880

Qui contrôle la qualité? Enfin, sur quelle base, quels sont les critères, patati, patata. On sent qu'il y a des - madame Topp a mentionné que c'est un sujet qui est pris très au sérieux actuellement, mais quelle est la base de discussion? Ce serait certainement utile d'en apprendre un peu plus. C'est mentionné mais d'une façon assez sobre dans le projet de politique. Et, notamment, la relation entre ces études et les différents types de patrimoine, d'impacts patrimoniaux, si on peut dire, c'est une problématique.

2885

On parlait tantôt de patrimoine mondial. C'est une réflexion qui se pose à différents niveaux à travers la planète et, souvent, on a vu des études qui portaient uniquement sur la grandeur de l'architecture ou la grandeur des personnages et, d'autres fois, la notion de patrimoine, c'est autre chose. Alors, on aimerait comprendre ça pour pouvoir articuler un commentaire qui soit le plus utile possible.

2890

LA PRÉSIDENTE :

2895

Pour être bien sûre d'avoir une information qui permette de répondre à vos attentes, je pense qu'il serait intéressant de savoir si vous apprécieriez que cette information sur l'encadrement des études patrimoniales soit fournie en fonction des cinq doigts de la main. Est-ce que c'est votre vision dans le cas du patrimoine archéologique, dans le cas du patrimoine naturel, dans le cas du patrimoine bâti, puis il y a certainement des études qui couvrent plusieurs doigts de la main là.

2900

M. DINU BUMBARU :

Oui, c'est ça.

2905

LA PRÉSIDENTE :

Mais si on pouvait par catégorie de patrimoine dire quelles sont les pratiques actuellement et quelle est la vision de la Politique en matière d'encadrement. Parce que c'est une question qui revient tout le temps. Est-ce que c'est possible d'avoir des informations à la fois un peu plus précises ou qui indiquent là où il y aura matière à développement?

2910

J'ai interrompu monsieur Bumbaru. Je ne sais pas si vous aviez terminé?

2915

M. DINU BUMBARU :

Bien, ça allait un peu dans ce sens-là, puis ça amenait aussi à la question des définitions de références. On a une définition sur le patrimoine qui aide beaucoup à mieux comprendre la suite dans le document. Par exemple, qu'est-ce qu'on entend par protection? Vous avez vu, c'est une question que nous nous posons quant à l'exercice de ce pouvoir ou ce devoir mais, des fois, protéger, on dit si les bâtiments sont protégés, on se rend compte que dans la réalité, la

2920

protection qui s'applique est très ciblée à certains éléments. Les études aussi, sur quoi portent-elles?

2925 Bon, il y a des critères, des procédures, l'encadrement que vous décriviez, le glossaire qui est utilisé, est-ce que ça existe? Est-ce que c'est écrit ou c'est dans le domaine du verbal et du non-écrit? C'est peut-être l'un ou l'autre. À l'étape où on est, on sent que la Ville s'équipe. Donc, il ne faut pas avoir honte de l'état de la situation, mais on aimerait pouvoir le comprendre mieux.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Y contribuer.

2935

M. DINU BUMBARU :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2940

Pour pouvoir y contribuer. Est-ce qu'il est possible de - là, je sais que la demande est vaste, on pourrait peut-être vous la formuler par écrit?

Mme CÉCILE TOPP :

2945

Non. La réponse est aussi simple que ce travail-là n'est pas fait. Je veux dire, il y a des pratiques qui ne sont pas normalisées, qui sont plus de façons de faire, mais qui ne sont pas normalisées. Alors, c'est un travail que l'on annonce dans le cadre du projet de politique et c'est un travail qui s'amorce avec le Conseil du patrimoine pour pouvoir justement indiquer ces critères, procédures, définitions, standards que ces études patrimoniales là doivent rencontrer. Alors, le travail est à faire.

2950

LA PRÉSIDENTE :

2955

Sur un plan plus spécifique - mais là, c'est très, très pointu - on sait que le Plan d'urbanisme a identifié des secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel, des secteurs d'intérêt patrimonial et des ensembles urbains d'intérêt, sur lesquels les arrondissements seront appelés à établir des secteurs de plan d'implantation et d'intégration architecturale. Donc, un outil réglementaire en matière d'urbanisme permettant d'encadrer l'émission de permis.

2960

Cet outil réglementaire commande la réalisation de plusieurs études et le dépôt de plusieurs documents permettant de statuer si le projet proposé répond aux critères qui sont prévus à la réglementation.

2965 Dans ces cas-là, est-ce qu'il est possible d'avoir un élément, je dirais, unificateur? Est-ce qu'il y a moyen d'indiquer, par exemple, au public ou aux professionnels qui oeuvrent en matière d'aménagement du territoire vers quoi on s'en va en matière de production de documents qui servent pour fins d'émission de permis ou pour fins d'évaluation de projet.

2970 **Mme CÉCILE TOPP :**

Très bientôt, on va être en mesure de rendre public - bien, c'est déjà public, c'est déjà en partie sur le site Internet mais on va pouvoir faire la publication de 27 cahiers d'arrondissement. Ces 27 cahiers d'arrondissement viennent justement illustrer selon quels critères et pour quels motifs dans le Plan d'urbanisme on a identifié des secteurs d'intérêt exceptionnels ou des bâtiments de valeur exceptionnels ou intéressants, incluant les ensembles plus modernes.

2975 Donc, il y a déjà de l'information à ce niveau-là qui est sur le site Internet du Plan d'urbanisme et il y aura des cahiers avec photos, images et tout ça, et qui vont guider les arrondissements dans l'élaboration des PIIA en ayant une connaissance des critères qui ont amené à les introduire dans le Plan d'urbanisme.

2980 Mais ce dont je crois on parle plus spécifiquement ici, c'est lors d'interventions sur une transformation de bâtiment, des études beaucoup plus, je pourrais dire, beaucoup plus fouillées, beaucoup plus documentées que les études plus générales que l'on fait au niveau de la reconnaissance. Je pense que c'est de ça dont vous parlez?

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

2990 Moi, j'interprète la question de monsieur Bumbaru comme étant un besoin finalement pour le milieu d'une forme de devis d'étude pour fins de protection patrimoniale.

Mme CÉCILE TOPP :

2995 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3000 Donc, un genre de dénominateur commun, qui fait en sorte que si on veut faire le mont Carmel ou si on veut modifier l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal, on sait un peu qu'est-ce qu'une étude patrimoniale doit contenir.

Mme CÉCILE TOPP :

3005 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je me trompe, monsieur Bumbaru?

3010

M. DINU BUMBARU :

C'est un peu ça. Et aussi les barèmes qui décriraient une étude qui est éthiquement acceptable par rapport à une étude qui est là pour mettre une balle dans la tête du bâtiment. On a des cas patents là-dessus. Il y a des gens qui se font un grand plaisir de faire des soi-disant études qui ont tout le vernis d'une étude mais la substance est empoisonnée, parce qu'on n'a pas fait la part des choses entre une documentation objective, selon des règles et des principes reconnus dans le milieu de l'intérêt patrimonial, selon certains facteurs d'appréciation puisque c'est jamais objectif, puisque ce n'est pas quelque chose qu'on mesure en kilomètres ou en kilogrammes.

3015

3020

Et, d'autre part, des recommandations sur le développement du site. Ce qui est souvent confondu. On voit souvent ces études qui mélangent les deux affaires. Et c'est comme si on va chez le médecin, bien, on s'attend à avoir un rapport médical, on ne s'attend pas à avoir une leçon de morale sur le mode de vie. Alors, des fois, il y a des parts de choses à faire.

3025

Avec les médecins, c'est peut-être plus ouvert puisqu'on peut faire ses choix, mais quand on arrive avec des documents qui sanctifient la démolition de bâtiments, notamment des bâtiments patrimoniaux d'intérêt, bien, on est très déçus. Donc, c'est important.

3030

Et, nous, on nous informe qu'il y a des critères qui circulent que lorsque des gens arrivent à la Ville, on leur fournit certains documents. Donc, on comprend que c'est une démarche qui est en chantier mais qui n'est pas vide. Donc, ce serait peut-être intéressant d'avoir un point là-dessus et qui dise: *À cette étape-ci, il y a eu des critères de telle année à telle année, puis c'était les critères qui étaient employés. Présentement, ils n'ont plus cours ou ils ont cours+, ou je ne sais pas, ou que tel arrondissement a fait des tentatives, puis se dote... Ce sont des modèles qu'il serait intéressant de consulter.

3035

LA PRÉSIDENTE :

3040

Madame Topp, est-ce que dans des cas spécifiques et non pas dans la volonté d'établir un dénominateur commun, est-ce qu'il est possible de rendre public peut-être l'encadrement qui a été proposé dans le cas de projets spécifiques? Juste pour fins de référence de la part du public?

3045

Mme CÉCILE TOPP :

Écoutez, sur des études qui ont déjà été réalisées, oui, on peut déposer ça.

LA PRÉSIDENTE :

3050

Est-ce que ce serait d'intérêt?

M. DINU BUMBARU :

3055 Ce serait déjà un progrès, parce que vous voyez, madame Beudet tantôt mentionnait la question d'ombudsman. Ça nous faisait penser à la Charte des droits et responsabilités que l'Office a déjà eu l'occasion de traiter en consultation publique et, un des principes, c'est l'accès à l'information.

3060 On sait que de plus en plus l'accès aux études est contingenté, est contraint et même interdit par les règles d'accès à l'information, puisque souvent, ce sont des documents sur lesquels la Ville n'a pas de prise, ce sont des documents de promoteurs qui les ont commandés et qui leur appartiennent de plein droit. D'où l'intérêt d'avoir des budgets pour réaliser ces études pour l'intérêt public. C'est un problème réel avec lequel on a à travailler.

3065 Alors, s'il est possible à la Ville de mettre certaines de ces études en accès public, autrement qu'à l'occasion de certaines séances d'assemblées de conseil d'arrondissement, ça serait très apprécié.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

Ici, la demande de la commission est à l'effet d'essayer d'obtenir des critères qui ont précédé la réalisation d'études.

3075 **M. DINU BUMBARU :**

Voilà. C'est ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3080 Est-ce que votre demande est différente et fait référence aux études réalisées elles-mêmes?

M. DINU BUMBARU :

3085 Bien...

LA PRÉSIDENTE :

3090 L'un n'exclut pas l'autre.

M. DINU BUMBARU :

3095 L'un n'exclut pas l'autre. C'est-à-dire qu'on travaille sur un système à venir, qu'on veut
meilleur, qu'on veut mieux organisé, mieux équipé, etc. et, dans ce contexte-là, c'est évident
qu'on doit pouvoir tirer des leçons des expériences passées, mais également peut-être non pas
faire de l'exercice un exercice de tribunal sur des objets particuliers mais plutôt d'en extraire des
leçons. C'est là l'intérêt qui nous motive à savoir d'obtenir la possibilité de constater quels sont les
critères qui servent, qu'est-ce qu'on entend par études patrimoniales à la Ville. C'est pas plus
3100 compliqué que ça.

LA PRÉSIDENTE :

3105 Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Ça me ramène à la page 57 du document où on parle déjà de ces éléments-là, où on dit:

3110 *Adopter une réglementation adéquate et exercer un contrôle serré des interventions en
milieu patrimonial.*

3115 Et toute la question relié à ça, c'est la définition du milieu patrimonial ou du niveau
d'intervention. Où est-ce qu'on arrête? Où est-ce qu'on a ces balises-là? Quand est-ce que la
responsabilité de l'arrondissement s'efface devant les besoins plus nobles du patrimoine classé.
Parce que la réglementation, elle est de compétence d'arrondissement.

3120 C'est bien évident qu'il y a une conformité obligatoire au Plan d'urbanisme, mais l'exercice
de la réglementation, il est carrément de compétence de l'arrondissement. Alors, comment est-
ce qu'on va réconcilier ça, surtout quand on dit: *Renforcer les mécanismes visant le respect de
la réglementation.+

3125 Quand on parle donc de ces éléments-là, là on est dans le cadre de l'arrondissement, on
est asservis au comité consultatif d'urbanisme. Certains ont des conseillers intelligents, d'autres
ont des gens plus sensibilisés que d'autres. Alors, c'est toute cette question-là aussi qui est
ouverte par cette remarque.

LA PRÉSIDENTE :

3130 Si je prends, par exemple, le document 3.37 que vous avez déposé, qui vient d'être mis
en ligne sur le site de l'Office et qui s'appelle: *Procédure d'une demande de citation et de
création d'un site du patrimoine+, on part du principe qu'il y a réception d'un formulaire de requête
et une analyse préliminaire de la requête avec rédaction d'un avis qui recommande ou non la
poursuite de l'étude. Et, après, quand on continue, on parle de l'étude mais on n'a jamais qualifié
3135 cette étude-là. Et je pense que ça fait référence un peu à ça.

3140 Si on prenait l'exemple de la procédure de citation, qu'est-ce qui ferait qu'on jugerait une étude recevable avant de continuer plus avant dans un avis à émettre jusqu'à la tenue d'audience publique pour fins de citation. Je pense que c'est un des exemples, s'il était possible d'avoir des critères ou des exemples d'études qui ont déjà été réalisées, ça permettrait d'étoffer finalement la connaissance générale. On vise toujours l'appropriation du patrimoine par le public, évidemment.

Mme CÉCILE TOPP :

3145 Oui. Comme je le mentionnais tantôt, on pourra déposer certaines études qui ont été faites dans le passé et, dans différentes circonstances, celles qui ont été réalisées dans le cadre d'une citation. On parle alors d'études qui sont faites dans un encadrement qui est un encadrement ville et, bien souvent, encadrées par les professionnels de la Ville selon des standards pour ce type d'examen-là au niveau maintenant du Conseil du patrimoine qui sera
3150 responsable de donner des avis sur les sites et citations. Et on pourra aussi donner des exemples d'études patrimoniales qui ont été faites à l'occasion d'études de dossiers particuliers lors de la transformation de bâtiments. Et ça donnera une idée des critères.

3155 Mais comme je le mentionnais, ça donne une idée mais, présentement, le travail est à faire pour normaliser et amener les standards.

3160 Par contre, ma collègue, madame Dumas, me faisait remarquer qu'à la page 57, cette sensibilité-là de la qualité et de l'objectivité des études patrimoniales qui sont requises lors d'études de projets particuliers, elle est très présente et la Ville recherche à mieux encadrer et même à prendre sous son aile la réalisation de ces études-là.

LA PRÉSIDENTE :

3165 Moi, j'étais sous l'impression qu'en matière d'études archéologiques, les méthodologies étaient quand même assez bien établies. Est-ce que je me trompe? Est-ce que dans ce cas-là, il serait possible de déposer un équivalent de dénominateur que doit contenir une étude du potentiel ou du patrimoine archéologique?

Mme CÉCILE TOPP :

3170 Oui, vous avez raison. C'est peut-être un des aspects du patrimoine où la pratique a établi des standards qui sont reconnus par le milieu et par la Ville, et on pourrait en déposer une étude aussi pour montrer quels sont les critères qui sont utilisés dans ce cadre-là.

3175 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

3180

Bien, peut-être qu'en question subsidiaire, enfin, corollaire à ça, c'est il y a un travail qui se fait, on comprend qu'il est en train de se compléter, il se mûrit. Mais quel sera son ancrage par après, puisque le Plan d'urbanisme qui aurait pu être le vecteur de ces normes en matière d'études a été adopté. Donc, on suppose qu'on ne va pas commencer à le modifier dans

3185

quelques semaines. Enfin, on va lui donner au moins le temps de naître.

Parce que toute cette notion d'appropriation dont on se fait fort de souligner l'importance, ça repose en partie sur la fiabilité des institutions municipales. Les gens ne vont pas s'approprier le patrimoine s'ils ne peuvent pas faire confiance dans leur municipalité. Et ces procédures, souvent, sont source de doute et d'interrogation très légitimes dans bien des cas.

3190

Est-ce qu'il y aura une plate-forme pour ancrer ces critères-là dans quelque chose de solide ou si ça va demeurer de l'inspirational, si on peut dire.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp, est-ce que le projet de Politique du patrimoine prévoit – parce que c'est quand même une planification sur dix ans – qu'il y ait effectivement des ancrages plus transparents pour le public par rapport à la gestion des biens patrimoniaux?

3200

Mme CÉCILE TOPP :

En ce qui a trait aux études, l'intention, c'est de faire connaître largement les critères de réalisation de ces études-là et je pense que les arrondissements qui sont confrontés à tous les jours à donner aux promoteurs ces indications-là sont les premiers à vouloir avoir ces balises-là pour mieux travailler. Alors, je pense que c'est...

3205

LA PRÉSIDENTE :

3210

Ça fait partie donc de la volonté de la Ville à travers sa Politique.

M. DINU BUMBARU :

De développer le bon vouloir.

3215

LA PRÉSIDENTE :

Et les pratiques qui viennent avec.

3220

M. DINU BUMBARU :

C'est un autre verbe. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3225

Ça vous va?

M. DINU BUMBARU :

3230

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

3235

M. DINU BUMBARU :

En janvier.

3240

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Philippe Côté. Et je vous rappelle que nous ne terminerons pas plus tard que 11 h mais nous aimerions quand même profiter de la présence de monsieur Jean-François Leclerc pour parler un peu du patrimoine immatériel. Monsieur Côté.

3245

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Rebonsoir!

3250

LA PRÉSIDENTE :

Rebonsoir!

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3255

Ma première question revient au document à la page 17. Il est cité la station de pompage Craig, les bâtiments municipaux, quelques ouvrages de services publics, donc j'entendrais poser deux questions. Pourquoi la station de pompage Riverside n'est pas associée avec la station de pompage Craig?

3260

Ce sont deux bâtiments jumeaux qui marquent bien le territoire du XIXe siècle rapport à la Ville et son fleuve. La station Riverside étant à l'autoroute Bonaventure, au canal d'écoulement du canal Lachine et la station de pompage Craig étant au pied du pont Jacques-Cartier. Et j'ajouterais à ce moment-là, et vu que la station de pompage Craig est nommée, quel processus, est-ce qu'il va être cité, classé? Qu'est-ce qu'il advient? C'est quand même un acte important.

3265

LA PRÉSIDENTE :

3270 Madame Topp, il semble y avoir une volonté de reconnaître la station de pompage Craig.
Est-ce qu'il est prévu d'inclure d'autres stations de pompage historiques comme celle de
Riverside?

Mme CÉCILE TOPP :

3275 La portée du tableau à la page 17 n'est que pour donner des exemples de propriétés
municipales. Donc, ce n'est pas exhaustif et ça n'induit pas non plus des procédures particulières
de citation ou de classement à l'égard de ces bâtiments-là.

LA PRÉSIDENTE :

3280 Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3285 Bien, justement, dans le même ordre d'idée, j'avais aussi quelques difficultés à lire ce
tableau à la page 17. Entre autres, vous parlez de quelques propriétés localisées dans des sites
du patrimoine existant ou projeté. Et je comprends que certains de ceux-là sont existants,
certains autres sont projetés. Par exemple, le parc de l'île Sainte-Hélène qui est indiqué comme
1874.

3290 Par contre, si on va un peu plus loin à la page, je crois que c'est à la page 73 où on parle
de la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène, là, on
ne fait plus référence au fait que le parc de l'île Sainte-Hélène date de 1874 mais on fait référence
à son concepteur dans les années 36... je vais retourner au document, ça va être plus simple.

3295 C'est ça. Todd en 36 et 39, et on parle aussi du site de l'Expo, et on parle du parc des
Îles en 92 mais, là, on ne fait plus référence à la...

Mme CÉCILE TOPP :

3300 Il ne faut pas chercher de référence. Le tableau 17 était dans l'introduction de la Politique
pour donner des exemples de bâtiments faisant partie...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3305 Si vous permettez, monsieur Côté, je vais juste, puisque j'ai utilisé l'île Sainte-Hélène
comme exemple, peut-être qu'on pourrait fermer la question. Donc, cette reconnaissance de la
valeur patrimoniale de Notre-Dame et de Sainte-Hélène, est-ce que c'est une reconnaissance qui
est basée sur le côté historique du parc de l'île Sainte-Hélène ou plutôt sur sa valeur patrimoniale
3310 par la qualité exceptionnelle du design que donne Frederick Todd, ou la présence d'Expo 67 ou
une combinaison de l'ensemble de facteurs? Puis à ce moment-là...

Mme CÉCILE TOPP :

3315 C'est une combinaison de l'ensemble de ces facteurs-là que vous venez d'énumérer, qui nous amènerait à conférer un statut en vertu des pouvoirs que la Ville a en matière de citation.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3320 D'un site du patrimoine.

Mme CÉCILE TOPP :

3325 Exact.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3330 Et, à ce moment-là, est-ce que ça engloberait l'ensemble île Notre-Dame, île Sainte-Hélène et l'ensemble des espaces qui avaient été créés au moment d'Expo 67, donc y compris la jetée Mackay, ou est-ce que vous avez un territoire déterminé là-dessus? Est-ce qu'il y a un projet précis?

Mme CÉCILE TOPP :

3335 Non. Il y a une intention. Il y a des études qui ont été réalisées sur certains éléments des îles dans ce contexte-là mais on annonce, et d'ailleurs, dans le Plan d'urbanisme, c'est la même annonce, que la Ville entend poursuivre ces études-là dans le but de conférer un caractère de site du patrimoine à cet ensemble-là pour les différentes raisons que vous venez d'énumérer. Mais les études ne sont pas complétées.

3340

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

D'accord.

3345 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Côté?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3350

J'irais à ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3355

Bien sûr.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3360 Ça concerne la section 5.3.7 la sensibilisation, donc le soutien au milieu associatif. Donc, à ce moment-là, je l'évoque de deux façons, car je crois comprendre que le financement du milieu associatif relève de l'entente culturelle MCCQ-Ville et que le budget n'a pas été augmenté depuis une douzaine d'années. Je crois que le montant est à peu près de 120 000 \$, 130 000 \$.

3365 Et j'aimerais donc faire confirmer le fait que le milieu associatif, comme par exemple L'Autre Montréal ou l'atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve, les différentes sociétés d'histoire donc qui vivent très maigrement dépendent de ce budget-là. Et j'en parle parce que étant moi-même du milieu des arts actuels, la pratique actuellement artistique tend aussi à aller vers l'interprétation du patrimoine.

3370 Donc, il y a aussi d'autres organismes qui sont indépendants de la liste nommée ici, qui sont aussi éligibles dû à leur professionnalisme de travailler sur la mise en valeur du patrimoine mais de façon, si je peux dire, tout-terrain et non pas purement muséal ou mettons de la fonction publique...

3375 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre nuance est claire.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3380 Donc, autrement dit, on parle du milieu associatif et aussi du milieu, je dirais, des publications, de tout ce potentiel-là qui ne relève pas, je dirais, d'activités institutionnelles, mais qui sont de type aussi professionnel.

3385 **LA PRÉSIDENTE :**

3390 Alors, monsieur Côté ouvre un volet très large qui est le soutien financier au milieu associatif. Bon, on ne connaît pas le contenu de l'entente qui vient à échéance entre le ministère et la Ville. Je pense que la question soulève qui décide de l'octroi des subventions; je pense que c'est d'autres services. Et comment, je n'en suis pas sûre.

3395 Et comment est-ce que le projet de politique va se matérialiser en matière de soutien au milieu associatif, puisque c'est une des volontés assez claires du projet de politique de maintenir à travers un réseau de patrimoine un ensemble de partenaires qui puissent contribuer pleinement au développement au patrimoine.

Mme CÉCILE TOPP :

3400 Oui. À la page 69 du projet de politique, le soutien au milieu associatif, notamment dans toute cette grande fonction de diffusion et de sensibilisation est là. La Ville indique qu'elle désire susciter des partenariats et élargir les collaborations et renforcer le soutien au milieu associatif pour faire connaître et apprécier le patrimoine montréalais.

3405 Donc, maintenant, au niveau des budgets, on ne peut aujourd'hui confirmer des budgets par rapport à ces éléments-là, mais on voit l'objectif qui est là. Et ce sera dans les prochains mois avec les négociations avec le ministère de la Culture qu'on pourra apporter des précisions avec la mise en oeuvre de la Politique.

LA PRÉSIDENTE :

3410

Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3415

Dans l'entente dont je parlais tout à l'heure pour la question de l'archéologie, l'entente MCC- Ville de Montréal, il me semble qu'il y a un volet – corrigez-moi si j'ai tort – où on veut accentuer l'accessibilité aux arts et à la culture et poursuivre le soutien au programme relatif à la promotion du patrimoine. On attribue ici 3 160 000 \$.

3420

Est-ce que ces argents-ci pourraient servir à ce dont parle monsieur Côté?

Mme CÉCILE TOPP :

3425

C'est présentement dans ces volets-là que l'aide au milieu associatif est prise. Mais là, vous avez le thème général alors que, en dessous de ce thème-là, il y a des programmes plus précis d'accessibilité à la culture, que ce soit des milieux associatifs mais aussi des groupes ethno-culturels. Donc, il y a différents programmes.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3430

Dans les programmes ici dont vous parlez, sous cet élément-ci, ce serait finalement le Bureau du patrimoine qui aurait à gérer ça, alors que quand on regarde des éléments à tendance plus culturelle que patrimoniale, c'est plus le domaine de la culture? On semble avoir plus de réponses dans la Politique de la culture que dans la Politique du patrimoine.

3435

Mme CÉCILE TOPP :

3440

La Politique de la culture, elle, est beaucoup plus large sur cette question-là du support au milieu associatif dans la diffusion de tous les aspects culturels. Tandis que nous, l'angle où on est, c'est vraiment l'angle du patrimoine. Donc, c'est certain que le parapluie est plus large dans le cadre de la politique culturelle.

3445 Mais j'aimerais préciser que comme tantôt, le Bureau du patrimoine va avoir un rôle de gardien de la mise en oeuvre de la Politique mais ne sera pas l'endroit où toutes les activités en matière de patrimoine vont s'exercer.

3450 Alors, comme on mentionnait tantôt pour l'art public où l'expertise est déjà au Service du développement culturel, c'est ce service qui va continuer d'agir au quotidien en matière d'art public. Et pour le support au milieu associatif, c'est déjà largement pris en charge par le Service du développement culturel également.

3455 Étant donné que la gestion des programmes est plus large, elle touche d'autres volets au niveau culturel, mais c'est plus logique que tout ça continue d'être au niveau de la gestion réalisée par le Service du développement culturel. Le Bureau du patrimoine ne fera que s'assurer justement que dans la mise en oeuvre, dans les rapports annuels qu'on fera, que ce volet-là a été bien travaillé.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3460 En fait, on en vient un peu aussi, sans avoir défini exactement ce que la Ville entend faire au niveau du patrimoine immatériel, mais le patrimoine immatériel qui finalement s'exprime à travers de nombreuses associations, on a pensé aux Folklories entre autres qui ont eu lieu récemment, est-ce que c'est le Bureau ou ça va être encore les arrondissements qui vont gérer les budgets pour tout ce qui regarde le patrimoine vivant, patrimoine d'expression?

3465

Mme CÉCILE TOPP :

3470 Le projet de politique du patrimoine qui est là n'a pas pour but de réorganiser les activités à l'intérieur de la Ville, ni de réattribuer ou d'attribuer des fonctions et tout ça. Il donne des buts, des orientations, des actions, et les responsabilités qui sont actuellement dévolues aux arrondissements demeurent et elles pourront évoluer dans le temps comme celles des services municipaux qui peuvent être réorganisés au fil d'organisations administratives et tout ça.

3475 Donc, la Politique n'a pas choisi de s'appuyer sur une distribution de tâches. Elle reconnaît qu'il y a des arrondissements qui ont un rôle actuel et poursuivent dans ce rôle. Alors, vous voyez un peu l'optique qui est prise, ce n'est pas une optique de...

LA PRÉSIDENTE :

3480 De rapatriement de fonctions.

Mme CÉCILE TOPP :

3485 Non, non. De rapatriement de fonctions ou encore d'engager des gens à prendre des
responsabilités qui ne sont pas les leurs actuellement. Alors, la Politique, elle, elle dit: *Voilà
mes orientations. Voilà mes actions. Et maintenant, comment je m'organise à l'intérieur de la
Ville pour que ça s'effectue+, bien c'est la responsabilité de la Ville. Et c'est évolutif.

LA PRÉSIDENTE :

3490 Les questions dans le fond, je crois, ça touche à deux points précis. L'un d'entre eux est,
si on prend l'exemple des Folklories, qui sont du ressort des services de loisirs mais qui touchent
beaucoup le patrimoine d'expression, en termes de suivi des actions de la Ville et de ses
composantes, on pourrait se retrouver à ce que la culture prenne le budget des Folklories, puis
3495 dise: *On fait de la culture+, puis le patrimoine, dans ses chiffres, met le budget des Folklories
et dise: *On fait du patrimoine.+ Donc, il peut y avoir une certaine confusion au niveau de la mise
en oeuvre des politiques pour des activités qui sont finalement dans des zones grises.

3500 Donc, la question, ce n'est pas nécessairement le rapatriement des fonctions mais plutôt
la gestion des activités dans le but de répondre à certains objectifs, orientations et plans d'action
qui sont établis dans différents domaines.

3505 Il y a une autre part aussi que, pour le moment, j'oublie mais qui devrait me revenir
puisque'il n'est pas si tard que ça, qui est donc le dédoublement des fonctions, mais il y a aussi la
réponse réelle aux objectifs de la Politique du patrimoine. Donc, sans prendre une partie des
activités qui sont traditionnellement dévolues à un autre service, comment la Politique qui vise
donc une meilleure diffusion des connaissances, une meilleure reconnaissance du patrimoine
immatériel va pouvoir être mise en oeuvre si les budgets qui sont dévolus à ces activités-là sont
finalement mis en oeuvre par d'autres?

3510 Malgré le respect des fonctions actuelles, il y a quand même, pour quelqu'un qui n'est
pas dans la machine ville, qui en est extérieur, puis qui essaie de contribuer à ces mises en
oeuvre là, il y a quelque chose qui n'est pas nécessairement très clair. Est-ce qu'il y a des
éléments de réponse à ces ambiguïtés-là pour quelqu'un qui est à l'extérieur de la machine
3515 municipale?

Mme CÉCILE TOPP :

3520 Écoutez, je pense que je réitérerais un petit peu la réponse que j'ai faite tantôt. Au niveau
du patrimoine immatériel dans l'angle de la Politique du patrimoine, il y a d'abord un examen de ce
qui se fait sur le territoire de la Ville pour pouvoir le qualifier et le soutenir de façon adéquate. Et là,
je pense que monsieur Leclerc pourrait sûrement compléter les explications sur les
recommandations qui sont là.

3525 Donc, il y a des activités de loisirs qui contribuent à la promotion de traditions, bon, et tout ça, et ça se passe dans les arrondissements beaucoup. Il y a des supports et tout ça, mais on veut justement travailler dans le cadre de la Politique du patrimoine à mieux identifier ce qui est contributif au patrimoine et le soutenir adéquatement.

3530 Alors que présentement, effectivement, on a ça généralement soit dans des activités de loisirs, soit dans des soutiens aux communautés culturelles, soit à différents volets. Donc, je ne sais pas si Jean-François peut compléter?

LA PRÉSIDENTE :

3535

Ça serait peut-être le moment, monsieur Leclerc. Bonsoir!

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3540

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous avez une lourde tâche ici, ce soir.

3545

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

Oui, oui. Ce n'est pas nouveau.

3550

LA PRÉSIDENTE :

À 10 h 43, de nous expliquer le patrimoine immatériel.

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3555

Écoutez, je pense qu'on en aurait pour un long moment, mais je peux tout simplement dire que, effectivement, je pense qu'il faut reconnaître que la Politique du patrimoine, le premier geste, c'est dans le fond d'inclure le patrimoine immatériel dans sa vision du patrimoine. C'est quand même un phénomène assez nouveau.

3560

Il faut quand même savoir que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO a été adoptée en 2003. Donc, écoutez, un an après, à Montréal, on se dit qu'il faut se pencher là-dessus.

3565

Évidemment, on le voit aussi dans les recommandations. Un des problèmes pour aborder ce domaine-là par rapport, par exemple, au patrimoine bâti, si on regarde l'expertise de la Ville, la connaissance qu'on a du patrimoine bâti, mais évidemment c'est une expertise qui a été

construite de longue date et c'est aussi une expertise qui est appuyée par toutes sortes de spécialistes dans le milieu.

3570

Si on regarde du côté du patrimoine immatériel à la Ville, comme on disait aussi, l'action a beaucoup été - est un peu éclatée. Loisir en patrimoine, culture, immigration, relations interculturelles. Alors, c'est très difficile d'avoir une vision, une perception très juste, d'avoir un portrait juste du patrimoine immatériel sur le territoire de la Ville.

3575

Et si on regarde les définitions habituelles qu'on donne du patrimoine immatériel, bon, évidemment, ça concerne tout ce qui peut se rapporter aux traditions. Et si vous regardez la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, on va parler, par exemple, de tradition, d'expression orale, d'art du spectacle, pratique sociale, rituel, événement festif, connaissance et pratique concernant la nature et l'univers, etc. Donc, c'est extrêmement large. Le sens commun qu'on accorde pour définir le patrimoine immatériel, en général, évidemment, c'est ce qu'on peut appeler communément comme le folklore.

3580

Et si on regarde le portrait du patrimoine immatériel à Montréal, bien, évidemment, vous avez 300 groupes au moins qui font de la danse, du spectacle, du chant reliés à ce type de patrimoine. Mais à Montréal, la dimension particulière par rapport aux définitions qu'on a généralement, c'est que Montréal, c'est une ville. Et je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de travail fait autour d'une définition du patrimoine immatériel qui tienne compte de l'urbanisation, de la culture urbaine particulière qui est née à Montréal, qui est en train de se faire, qui s'est construite à partir de toutes sortes de patrimoines qui étaient issus de milieux ruraux.

3585

3590

Alors, il y a tout un travail à faire pour que la Ville soit capable au fond d'agir de façon très judicieuse et à l'endroit où son action va avoir un impact important sur ce patrimoine-là.

3595

Donc, tout ça pour dire qu'on en est à un point où on se dit, oui, première étape: un inventaire, et ça, très large. Donc, quand il s'agit de connaissance, la Ville doit l'aborder de façon très ouverte, très inclusive. Il n'est pas question d'exclure à ce moment-là.

3600

Deuxième étape, c'est se dire: où la Ville peut agir? Qu'est-ce qu'est le patrimoine immatériel urbain? Alors, cette dimension-là, je ne sais pas si elle est nouvelle mais je pense qu'elle est particulière à Montréal et il y a un travail vraiment à faire en collaboration avec les universités, les spécialistes, le milieu du patrimoine. Évidemment, au bout de ça, il y aura un plan d'action spécifique pour ce patrimoine-là qui va tenir compte de cette dimension métropolitaine urbaine de Montréal.

3605

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Je ne voudrais pas vous compliquer la vie...

3610 **M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :**

Bien, allez-y, je suis habitué sur ce sujet-là.

3615 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

... mais il y a deux choses. C'est qu'au départ, l'UNESCO, je pense, dans la grande foulée des mouvements de revendications autochtones, de traditions qui se perdent, ne serait-ce que comment faire un canot d'écorce, ou de langues ou de dialectes qui disparaissent, on a voulu avoir un mouvement d'essayer de préserver la tradition orale.

3620

Ce qui arrive ici au niveau des différents groupes de culture, c'est que, finalement, il y en a beaucoup qui ont déjà leur culture préservée dans leur pays mais quand ils arrivent ici, ils essaient d'en préserver la mémoire. Donc, déjà ça, il y a une difficulté où on va essayer de préserver des choses qui sont préservées ailleurs.

3625

À ce moment-là, je pense que ce que je trouve intéressant dans ce que vous faites, c'est que vous essayez de souligner cette mémoire qui aurait marqué la Ville, peu importe l'origine du groupe, même les peuples fondateurs de Montréal.

3630

L'autre chose, c'est que quand on regarde la préservation du patrimoine, même bâti, on apporte un jugement de valeur, on apporte un corpus de connaissance pour dire: *Ce bâtiment-là ou ce monument-là doit être préservé+ et ça, je me dis, est-ce que vous pouvez considérer ça aussi, cette connaissance d'un quartier, par rapport à un bâtiment du patrimoine immatériel.

3635 **M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :**

C'est un des axes, une des pistes qu'on évoque justement dans le plan d'action ou les actions suggérées dans la Politique, c'est d'essayer d'ancrer ce patrimoine immatériel au territoire de la Ville.

3640

Donc, je donne un exemple qui pourrait peut-être illustrer un peu ce que je veux dire par là, ce que la Politique essaie de - bon, une des pistes ouvertes mais à confirmer, à étudier évidemment en profondeur.

3645

Prenez, par exemple, la communauté portugaise. Évidemment, la communauté portugaise, elle a une culture qui est bien défendue au Portugal. On ne s'inquiète pas nécessairement du sort de la langue portugaise et des traditions, bien qu'encore là, il y a peut-être des nuances à apporter.

3650

On sait qu'il y a des traditions qui sont apportées, par exemple, par les Portugais ou d'autres peuples de quelque endroit que ce soit et qui vont survivre beaucoup plus longtemps dans les communautés immigrantes que dans les pays d'origine à cause justement de la mondialisation, de l'évolution de l'urbanisation et tout ça. Alors, ça, c'est peut-être à considérer.

3655 Si vous prenez la communauté portugaise, c'est une communauté qui a la particularité d'avoir marqué un territoire spécifiquement dans la ville, qui est le quartier portugais à l'intérieur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal. Et cette marque-là n'est pas seulement dans le patrimoine bâti, parce qu'on peut le voir dans la façon d'aménager, de décorer, de peindre les bâtiments, mais c'est aussi dans le fait que les traditions s'expriment publiquement.

3660 Donc, il y a des fêtes religieuses qui reviennent et qui ne sont pas nécessairement, qui ne datent pas d'il y a 60 ans, qui sont souvent d'il y a 20, 30 ans, mais qui reprennent les traditions, qui les adaptent évidemment à Montréal, qui s'ouvrent à la communauté d'accueil et qui ont des volets à la fois profanes, c'est-à-dire, des volets culinaires, artisanat et aussi religieux.

3665 Alors, cette communauté est en train de marquer et a marqué le territoire de la ville d'une façon où tous les Montréalais peuvent reconnaître dans ces traditions-là un repère commun. Alors, c'est une des pistes évidemment qu'on évoquait pour dire, bon, si on a à travailler certains axes, certains patrimoines, peut-être que l'ancrage dans le territoire est un axe qui pourrait être intéressant.

3670 Évidemment, on va nous dire, bon, qu'est-ce qui se passe avec les 250 autres communautés qui vont se sentir exclues? Comme on le disait tantôt, un des problèmes du patrimoine immatériel, c'est que les groupes qui travaillent dans ce domaine-là sont parfois soutenus à la culture, parfois en loisirs, en patrimoine, parfois les programmes qui touchent plutôt l'intégration des immigrants, il n'y a pas une vision commune, et il faut trouver le moyen que chacun trouve sa place, mais il faut éviter que les gens qui pourraient trouver un soutien du côté de programmes de subvention en culture se retrouvent en patrimoine parce qu'ils ont été exclus pour toutes sortes de bonnes ou mauvaises raisons.

3680 Donc, il faut absolument trouver, développer une vision d'ensemble. Et c'est pour ça qu'on essaie, qu'on suggère d'ailleurs qu'il fallait travailler en concertation entre les services municipaux avec les arrondissements pour revoir ces programmes de subvention qui ne sont pas nécessairement énormes, mais il y a des enveloppes discrétionnaires, par exemple, qui sont offertes aux communautés pour des activités en patrimoine. Alors, il y a de l'argent, mais on ne sait pas d'où vient cet argent, où il va nécessairement. Alors, il y a un travail vraiment important à faire de ce côté-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3690 Vous avez parlé d'un des critères qui serait celui à ce que ça a marqué l'évolution de la ville. Est-ce qu'il y aurait d'autres critères que vous avez déjà abordés? Entre autres, en général quand on veut préserver quelque chose, bien, il faut voir s'il est en péril, s'il y a une mémoire qui soutient la protection de tel quartier ou de telle façon de faire. Est-ce qu'il y a d'autres critères qui ont déjà été mis sur la table et discutés? Ou si vous êtes complètement table rase.

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3700 Ce que vous avez dans le document, c'est assez proche de ce qui a été... il faut savoir que le processus d'élaboration de la Politique a été quand même relativement court, mais je pense que les pistes que vous avez là devront être approfondies.

3705 Ce qu'on dit aussi, un élément qui est important, c'est que la Ville en faisant ça reconnaît qu'elle a une responsabilité morale sur le patrimoine immatériel qui est sur son territoire, comme elle a une responsabilité morale sur le patrimoine bâti sur son territoire. Mais elle ne se sent pas, elle n'est pas obligée de tout soutenir, mais elle se sent moralement tenue d'orienter ce patrimoine d'intérêt national ou international vers des instances qui pourront le soutenir.

3710 Donc, il y a une affirmation de responsabilité qui est quand même très importante. Mais évidemment, une Politique du patrimoine à la Ville ne peut pas abstraction d'une éventuelle Politique du patrimoine québécoise ou d'autres politiques ou instances qui s'occupent du patrimoine.

3715 Donc, évidemment, le cas de Montréal est particulier parce que les communautés immigrantes se retrouvent à Montréal. Mais est-ce que le soutien à ce patrimoine de communauté, qui est un patrimoine important, qui est une dimension très importante de la vie culturelle de Montréal, est-ce que ça relève seulement de Montréal ou aussi de l'État québécois, du Canada? Alors, il y a tout un travail à faire, qui ressemble un peu à ce qu'on doit faire du côté du patrimoine bâti.

3720

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3725 Quand vous parlez, est-ce que c'est une responsabilité à un plus haut niveau? Si on regarde le Canada étant membre de l'UNESCO, est-ce que, finalement, comme on parlait tout à l'heure de toute la démarche à suivre pour déclarer Montréal patrimoine mondial, est-ce que ce serait la même chose? Est-ce que le dossier devrait être porté par le Canada qui, d'ailleurs, on se demandait si la Déclaration pour la diversité culturelle aussi, qui est assez récente, est-ce que le Canada a adhéré à cette déclaration-là?

3730 Parce qu'il y a un des articles qui propose justement d'établir une politique du patrimoine immatériel afin de faciliter la connaissance et l'échange d'informations entre cultures et l'acceptation d'autres diversités. Est-ce qu'il y a une démarche qui a été faite à ce niveau-là? Est-ce qu'il y a des réunions? Est-ce que le Canada adhère à ça? Où est-ce qu'on en est exactement dans ça?

3735

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3740 Ça, je ne pourrais pas vraiment vous informer sur ce niveau d'action-là, mais je reviens à la Politique du patrimoine. Au fond, l'idée de faire un inventaire, comme je vous dis, c'est l'idée d'avoir un portrait très large. Et si la Ville en faisant cet inventaire-là découvre qu'il y a un élément de son patrimoine immatériel, c'est peut-être un individu qui est porteur de patrimoine, qui porte un patrimoine qui est en voie de disparition à l'échelle internationale, donc, probablement que la Ville aurait, à ce moment-là, la responsabilité de référer ce patrimoine-là, ce porteur pour qu'il soit reconnu à une échelle soit nationale ou internationale. Ce qui ne veut pas dire que la Ville se sentirait nécessairement tenue de soutenir financièrement la préservation de ce type de patrimoine. Mais évidemment, tout ça est à discuter.

3750 Et, évidemment, quand on entre dans ce domaine-là, bien, on sait que c'est des enjeux importants qui touchent des sensibilités communautaires très importantes. Mais comme on le disait tantôt, la voie pour orienter ces besoins de ces groupes communautaires qui travaillent en patrimoine immatériel, dans certains cas, ça peut être le patrimoine, dans d'autres cas, la culture, et dans certains cas, le loisir en patrimoine.

3755 Bon, juste une petite parenthèse. J'assistais justement aux Folklories de Montréal à une présentation de groupes folkloriques, et ce que les groupes remarquaient, c'est que le principal fardeau des groupes en patrimoine d'expression, c'est le loyer du local de pratique et le loyer ou les locaux d'entreposage des costumes. Alors, les revendications étaient pas nécessairement d'abord en termes de subvention – je ne vous dis pas que ce n'est pas là aussi comme tous les organismes en patrimoine qui n'ont pas beaucoup de moyens – mais c'était d'abord au fond que la Ville soutienne ces démarches-là pour qu'il y ait une certaine cohérence dans l'administration des locaux qui sont confiés à des organismes de ce type-là.

3765 Alors, déjà de régler ce problème-là, ça serait régler une partie importante du fardeau qui affecte ces organismes-là et un fardeau qui fait que les organismes qui devaient faire dix spectacles pour couvrir leurs frais sont obligés aujourd'hui d'en faire peut-être vingt ou quarante. Alors, oubliez la recherche. Oubliez la diffusion, l'animation, la recherche de commandite. Alors, la Ville peut agir assez rapidement dans ce domaine-là, comme on le mentionne, simplement en soutenant mais de façon très active la recherche de locaux.

3770 Il y a un projet qui s'appelle le projet de Centre du patrimoine d'expression, qui est un peu parrainé par la Ville en ce moment, et qui fait un petit peu le tour des arrondissements et qui est une certaine réponse à ce besoin-là. Donc, des besoins très pratiques qui pourront être répondus de façon assez rapide.

3775 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez de la documentation sur le Centre du patrimoine d'expression qu'il serait possible de déposer à la commission?

3780 **M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :**

Oui.

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'il n'en a pas été question dans le projet de politique, puis je n'en avais pas entendu parler non plus.

3790 **M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :**

Le projet de Centre du patrimoine d'expression, c'est un projet qui a été présenté en collaboration avec une des divisions du Service de développement culturel et la Société du patrimoine d'expression du Québec, si je ne m'abuse. Et il y a un petit mémoire qui avait été présenté à la commission Chambers, qui a préparé l'énoncé de Politique, qui serait disponible, petit mémoire assez sommaire. Il y avait eu aussi un article qui avait été écrit à ce sujet-là. Alors, on pourrait éventuellement, oui, le mettre sur le site Internet.

3795 **LA PRÉSIDENTE :**

3800 Tout à fait intéressant.

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

Oui.

3805 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

3810 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Vous avez glissé le mot *arrondissement+ puis il semble que cette expression-là du patrimoine immatériel se fasse beaucoup à l'échelle justement des quartiers, donc des arrondissements et tout. Puis à l'autre bout, vous avez mentionné le rôle de l'État. Alors, comment est-ce qu'on articule ça au niveau de la Politique de la Ville en cette matière et de sa réalisation plutôt au niveau de l'arrondissement?

Puis par ailleurs, si on regarde, on ne peut pas s'empêcher de regarder la politique parallèle sur la culture où on met beaucoup, beaucoup l'instrumentation de la Politique au niveau de l'arrondissement, au niveau des bibliothèques, des maisons de la culture. Où est-ce que ça se situe ça, ici, cette Politique-là?

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3825 Bon, évidemment, toute cette question-là va être aussi abordée dans le cadre de ce travail d'abord d'inventaire et ensuite de réexamen des programmes de subvention. Donc, il y a un arrimage à faire dans tout ça.

3830 Évidemment, au niveau des arrondissements, on parle de loisir en patrimoine, on parle de soutien aux événements culturels en patrimoine d'expression. Alors, souvent, ce n'est pas nécessairement en termes de subvention, mais c'est beaucoup souvent en soutien logistique, prêt de locaux, ça dépend évidemment des arrondissements. Du côté de l'inventaire, évidemment, ça va se faire en collaboration avec tous les partenaires qui s'intéressent à ce sujet-là.

3835 Qui va s'en occuper? Bon, est-ce qu'on va juger que c'est les services centraux, étant donné leur rôle-conseil, qui pourraient prendre en charge cette démarche-là? Bon, ça, c'est des choses qui restent à déterminer. Mais c'est évident que cette opération-là d'inventaire, tout ce travail-là autour du patrimoine d'expression, c'est essentiel qu'il se fasse en étroite collaboration
3840 avec les arrondissements et les experts des services centraux qui connaissent le domaine. Parce que c'est sûr que ça concerne les communautés locales de façon primordiale pour une bonne partie de ce patrimoine-là qui concerne les communautés immigrantes, notamment.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3845 Si je comprends bien, c'est qu'au niveau du Bureau du patrimoine, vous allez essayer de voir à la sauvegarde, finalement, du savoir, peu importe, ça peut être un savoir médical, ça peut être une toponymie qui est particulière à différents groupes culturels, parce que la rue Sainte-Catherine peut s'appeler différemment par un autre groupe. On l'a vu, ça, dans le Grand-Nord,
3850 tous les noms étaient là, des lacs et des rivières, puis finalement les Inuits avaient une toponymie complètement différente.

Et, finalement, au niveau de la culture, ce serait plus au niveau de ce qu'on appelle le patrimoine d'expression.

3855

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

Je ne crois pas qu'on a défini des responsabilités qui coïncidaient avec des types de patrimoine. Je pense que l'esprit de la Politique, c'est vraiment un esprit de – on va employer un mot qui en éducation a fait fureur, les compétences transversales – transversalité.
3860

Donc, évidemment, le patrimoine immatériel, c'est l'affaire de tous les services. Il y aura une coordination. Ça fait partie aussi de l'esprit de la Politique. Les mécanismes pour créer cette coordination-là, évidemment, ils restent à définir. Ça, c'est sûr. Mais c'est une préoccupation de tous les services, au fond, qu'il y ait une vision d'ensemble, ce qui manquait beaucoup, je pense, à Montréal. Donc, c'est d'avoir une vision d'ensemble pour aborder ces questions-là.
3865

3870 C'est sûr que le Service de développement culturel a un rôle spécifique et particulier depuis toujours en diffusion, en sensibilisation. Il s'occupe de programmes culturels mais qui touchent, comme je le disais, directement une partie importante de ce patrimoine d'expression. Donc, c'est un partenaire incontournable. Mais on ne pourra pas faire ce travail-là sans la collaboration aussi du service qui s'occupe de territoire et de patrimoine, si on parle d'ancrer le patrimoine immatériel dans le territoire.

3875 Je prends l'exemple de la demande de classement de site du patrimoine mondial dans le secteur du port du canal de Lachine. Bien, évidemment, si vous regardez les dossiers qui concernent ce patrimoine-là, j'imagine, je ne les ai pas vus, mais j'imagine que le patrimoine immatériel ne prend pas une énorme place, parce qu'on ne le connaît pas. Mais dans l'avenir, il faudrait évidemment que dans le cas d'une étude sur un territoire, bien, on tienne compte de cette dimension immatérielle du patrimoine qui est une richesse extraordinaire.

3880 Le jour où on pourra connaître un peu mieux les traditions urbaines liées aux ouvriers qui travaillaient au canal de Lachine - la communauté irlandaise, elle existe encore. Elle porte une mémoire. Mais est-ce qu'on l'a collectée? Est-ce qu'on la connaît? Et ça serait tout simplement que d'enrichir dans le fond le poids d'une telle demande ou de quelque autre territoire qui est considéré important sur le plan bâti mais qui attend encore d'être alimenté par une mémoire, par des traditions.

3885 Il y a des organismes qui connaissent ces choses-là, les sociétés d'histoire locales, les arrondissements connaissent bien leur patrimoine, mais tout ça n'a pas été mis ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

3890 Si j'ai bien compris, monsieur Leclerc, vous avez proposé de déposer un mémoire, puis un communiqué de presse sur la création du Centre du patrimoine d'expression.

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3900 Qui existe déjà, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3905 Vous nous dites aussi que le projet de politique propose de mettre en oeuvre une large démarche qui consiste à inventorier à différents niveaux de service et dans les arrondissements les activités qui font référence au patrimoine immatériel.

3910 Mais pour faire l'inventaire, il faut avoir une bonne définition. Il faut savoir ce qu'on veut inventorier. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire plus spécifiquement comment vous allez inventorier ça, puisque, en tout cas, entre nous, il reste encore pas mal de questions sur qu'est-ce qui est du patrimoine immatériel et qui ne l'est pas.

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3915 Le premier travail à faire, ça va être celui justement de travailler sur une définition, je
pense, puis je ne me souviens plus comment dans le document. Donc, c'est vraiment ça le
travail fondamental. Et ça, ça ne serait pas à l'interne seulement. Évidemment, on va avoir
besoin des experts qui connaissent le domaine, du côté des universités, les ethnologues, chaire
en patrimoine, le CELAT et compagnie. Donc, il y a un travail essentiel à faire de ce côté-là.
Mais ce qui n'empêche pas quand même...

3920

LA PRÉSIDENTE :

De commencer.

3925

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

... de commencer l'inventaire, parce qu'il y a, je pense qu'il n'y a pas de doute qu'il y a un
type de patrimoine d'expression qui est incontournable. Comme je dis, que la Ville le soutienne
indirectement ou directement, il existe et il faut le connaître.

3930

Donc, moi, je pense qu'une démarche doit être relativement large et ensuite avec cette
définition-là - et, au fond, la démarche d'inventaire va permettre aussi de faire une définition qui
est plus judicieuse que de le faire de façon théorique, surtout quand on parle de Montréal qui est
un champ peut-être assez neuf d'exploration de ce côté-là.

3935

LA PRÉSIDENTE :

Je vous félicite, monsieur Leclerc. À 10 h 40, venir nous parler du patrimoine immatériel,
vous avez toute ma déférence.

3940

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :

3945 Écoutez, je suis bien content, parce qu'on a vu dans les présentations que, souvent, le
patrimoine immatériel, c'était comme un OVNI qui arrivait dans le monde du patrimoine. Alors, je
suis bien content si on avance en faisant tout ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

3950

Alors, monsieur Côté, vous voyez que votre petite question sur la section 5.3.7
*Sensibilisation et soutien au milieu associatif+ nous a permis d'aller assez largement sur de
nouvelles notions de patrimoine. J'espère que ça a répondu à vos interrogations?

3955 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui.

3960 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une dernière question?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3965 Bien, justement, je voulais donner des exemples, parce que j'avais évoqué la présence des arts actuels dans la valorisation du patrimoine dont le Centre d'histoire avait fait *Mémoire vive+ avec un centre d'artistes autogéré, qui est Dare-Dare. Je pense que ça avait été intéressant au niveau de la muséologie, de son interprétation.

3970 Mais ce que je voulais évoquer, c'était beaucoup plus des choses peut-être plus banales comme L'Autre Montréal, par exemple, les organismes traditionnels en patrimoine qui ont de la misère. Je pense, par exemple, à la Société historique de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

3975 Mais vous savez, monsieur Côté, que vous êtes plus au niveau du commentaire à ce moment-ci.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3980 Oui, je sais. Mais c'est ça. C'est pour ça. C'était ma question, ma première question. C'était quel est le budget exact donné aux organismes en patrimoine au niveau de ce qu'on appelle associatif, donc les sociétés d'histoire. Et c'était ma question.

3985 **LA PRÉSIDENTE :**

On a eu des éléments de réponse sur les orientations pour les négociations en cours avec le ministère.

3990 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

C'est ça. Mais les budgets. Quel est le budget alloué à la Société d'histoire de Montréal?

LA PRÉSIDENTE :

3995 Bien, je pense qu'il sera possible éventuellement d'avoir ces chiffres-là, mais ce qu'on nous dit, c'est qu'ils sont en fin d'entente. Donc, ils sont en négociation de renouvellement. Et je

pense que vos remarques sur peut-être des organismes qui mériteraient d'être subventionnés autrement sont recueillies avec beaucoup d'écoute de la part des représentants de la Ville.

4000

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Merci beaucoup.

4005

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. Alors, j'aimerais remercier, avant de terminer la séance, les représentants de la Ville pour leur collaboration en préparation de la consultation ainsi que pour leur présentation et leurs réponses et explications ce soir.

4010

Je voudrais remercier toute l'équipe de l'Office qui a assuré le soutien de la logistique de la consultation de même que notre sténographe officielle et notre preneur de son. Cette assemblée est maintenant terminée. Nous continuerons demain soir à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement de Lachine. Bonne soirée et à demain!

4015

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4020

ET J'AI SIGNÉ:

4025

LISE MAISONNEUVE, s.o.